

AgroGeneration

Exercice clos le 31 décembre 2016

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

FINEXSI AUDIT
14, rue de Bassano
75116 Paris
S.A. au capital de € 57.803

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

AgroGeneration

Exercice clos le 31 décembre 2016

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société AgroGeneration, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans les notes 3.1 et 4.5 de l'annexe concernant :

- l'environnement macro-économique ukrainien et ses évolutions qui pourraient affecter défavorablement les résultats d'exploitation ainsi que la situation financière du groupe (note 3.1 *Risques politiques en Ukraine*) ;
- l'application par le groupe du modèle de réévaluation à la juste valeur de ses immobilisations corporelles situées en Ukraine (note 4.5 *Juste valeur des immobilisations*).

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 4 de l'annexe aux états financiers mentionne les jugements et estimations significatifs retenus par la direction, et notamment ceux relatifs à la valorisation des actifs biologiques selon la norme IAS 41 et au test de dépréciation des actifs incorporels.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces jugements et estimations, à revoir, par sondages, les calculs effectués par votre groupe, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes, à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction, et à vérifier que les notes aux états financiers donnent une information appropriée sur les hypothèses et les options retenues par votre groupe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Paris-La Défense, le 28 avril 2017

Les Commissaires aux Comptes

FINEXSI AUDIT

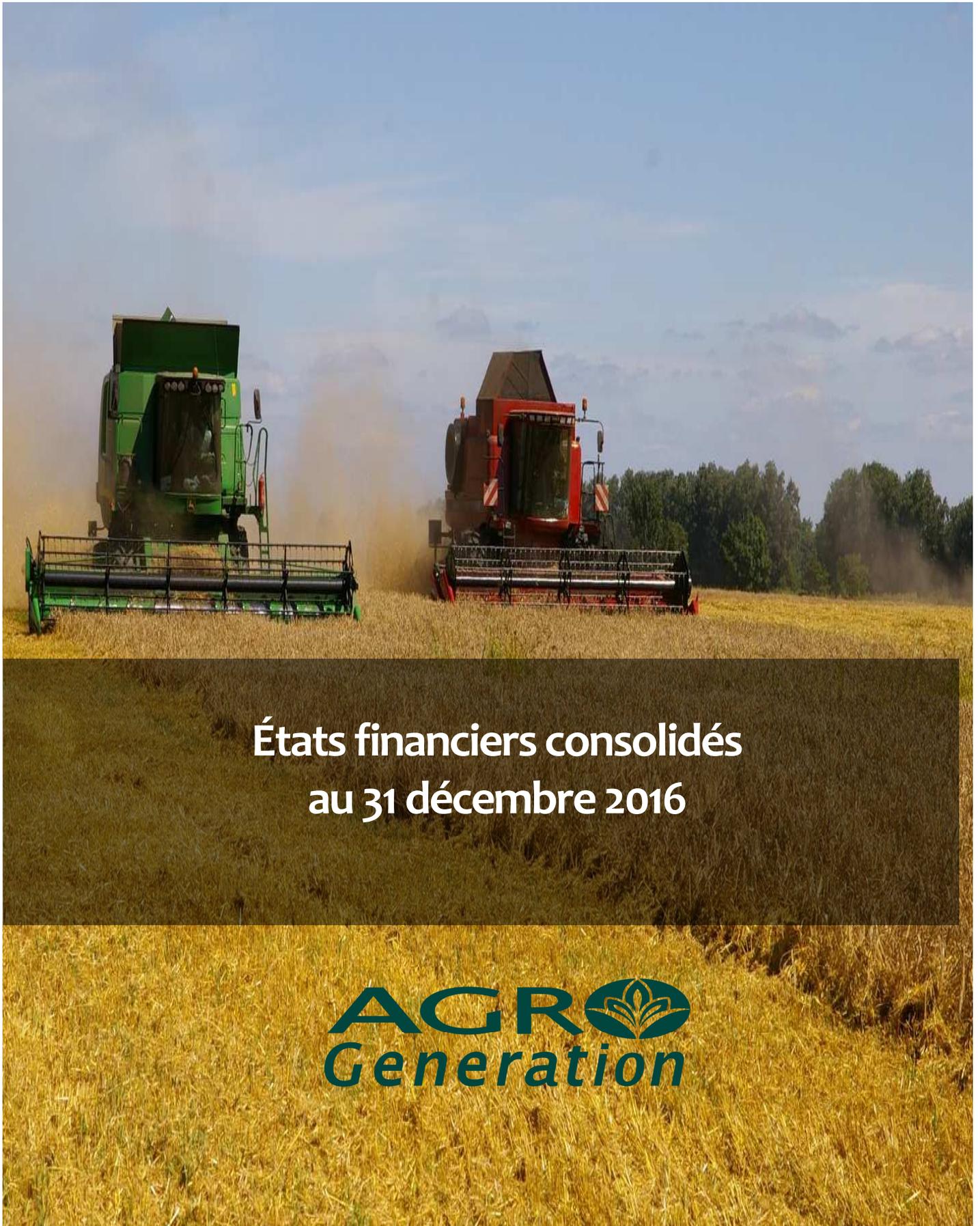


Olivier Péronnet

ERNST & YOUNG et Autres



Pierre Constant



États financiers consolidés
au 31 décembre 2016

AGRO 
Generation



SOMMAIRE

BILAN CONSOLIDE	4
COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	5
ÉTAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE	6
TABLEAU CONSOLIDE DE VARIATION DES FONDS PROPRES	7
TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE	9
NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	11
1. PERIMETRE DE CONSOLIDATION	11
<i>Informations générales et contexte</i>	11
2. PRINCIPAUX EVENEMENTS SURVENUS AU COURS DE LA PERIODE	12
2.1. <i>Acquisition d'Agroholding Tornado</i>	12
2.2. <i>Cession des filiales Zachepilovskoje LLC et Vybor LLC (ZACH et VYB)</i>	13
3. GESTION DES RISQUES FINANCIERS	13
3.1. <i>Risques politiques en Ukraine</i>	13
3.2. <i>Risques liés aux mutations de l'environnement juridique et fiscal</i>	14
3.3. <i>Risques liés aux variations des taux de change</i>	14
3.4. <i>Risques liés aux variations des prix des matières premières</i>	15
3.5. <i>Risques de liquidité pour le financement des cultures</i>	16
3.6. <i>Risques de contrepartie</i>	16
3.7. <i>Risques liés au rapatriement des capitaux</i>	16
4. PRINCIPAUX JUGEMENTS ET ESTIMATIONS COMPTABLES	17
4.1. <i>Test de dépréciation sur les actifs incorporels</i>	17
4.2. <i>Juste valeur des actifs biologiques et valeur de cession nette des produits d'agriculture</i>	17
4.3. <i>Transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres</i>	17
4.4. <i>Droit de préemption sur les locations de terrain</i>	18
4.5. <i>Juste valeur des immobilisations</i>	18
5. ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE	18
5.1. <i>Remboursement anticipé d'obligations OSRANE en actions</i>	18
5.2. <i>Dégâts subis par les cultures d'hiver</i>	18
6. PRINCIPALES REGLES ET METHODES COMPTABLES	19
6.1. <i>Référentiel comptable</i>	19
6.2. <i>Consolidation</i>	20
6.3. <i>Conversion des devises</i>	21
6.4. <i>Immobilisations incorporelles</i>	22
6.5. <i>Immobilisations corporelles</i>	23
6.6. <i>Dépréciation des actifs non-financiers</i>	24
6.7. <i>Actifs et passifs financiers</i>	24
(a) <i>Créances clients</i>	25
(b) <i>Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	25
(c) <i>Dettes fournisseurs</i>	25
(d) <i>Emprunts bancaires et autres dettes non-courantes</i>	25
6.8. <i>Agriculture</i>	26
6.9. <i>Subventions publiques</i>	27
6.10. <i>Stocks</i>	28



6.11.	<i>Capital social</i>	28
6.12.	<i>Impôts courants et différés</i>	28
6.13.	<i>Avantages du personnel</i>	30
6.14.	<i>Provisions</i>	30
6.15.	<i>Chiffre d'affaires</i>	31
6.16.	<i>Contrats de location (le Groupe ayant la qualité de preneur de baux)</i>	31
6.17.	<i>Rémunérations en actions</i>	32
7.	INFORMATION SECTORIELLE	33
8.	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET DROITS AU BAIL	33
9.	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	35
10.	ACTIFS FINANCIERS	36
11.	IMPOT SUR LES SOCIETES	37
11.1.	<i>Analyse de l'impôt sur les sociétés : justificatifs fiscaux</i>	37
11.2.	<i>Actifs et passifs d'impôts différés</i>	38
12.	STOCKS	38
13.	ACTIFS BIOLOGIQUES	39
14.	CLIENTS ET AUTRES CREANCES	41
15.	TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	42
16.	ACTIFS ET PASSIFS DETENUS EN VUE DE LA VENTE	42
17.	EMPRUNTS	43
18.	CAPITAL SOCIAL	45
19.	PROVISIONS	46
20.	FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS COURANTS	46
21.	ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS	47
22.	PRODUITS PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION ORDINAIRES	48
23.	COUTS FONCTIONNELS / COUTS PAR NATURE	49
24.	AUTRES PRODUITS ET CHARGES	50
25.	RESULTAT FINANCIER NET	50
26.	RESULTAT PAR ACTION	51
27.	REMUNERATIONS EN ACTIONS	52
27.1.	<i>Attribution de BSPCE</i>	52
27.2.	<i>Attribution de stock-options</i>	53
27.3.	<i>Actions gratuites</i>	55
28.	ENGAGEMENTS	55
28.1.	<i>Engagements financiers</i>	55
28.2.	<i>Engagements liés aux activités d'exploitation</i>	56
29.	PARTIES LIEES	57
29.1.	<i>Actionnariat et gouvernance</i>	57
29.2.	<i>Transactions avec des parties liées</i>	58
30.	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	59
31.	LISTE DES SOCIETES CONSOLIDEES	60



Bilan consolidé

(en milliers d'euros)

Actifs	Note	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Actifs non courants		74 379	81 428
Immobilisations incorporelles	8	39 918	37 922
Immobilisations corporelles	9	34 176	43 070
Actifs financiers	10	233	245
Actifs biologiques	13	52	191
Impôts différés actifs	11.2	-	-
Actifs courants		47 684	52 498
Stocks	12	25 243	14 251
Actifs financiers	10	1 933	16 173
Actifs biologiques	13	11 884	14 491
Clients et autres créances	14	2 922	3 652
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15	3 130	3 931
Actifs détenus en vue de la vente	16	2 572	-
Total actifs		122 063	133 926
Passifs et capitaux propres	Note	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Capitaux propres		65 434	69 462
Capital social	18	5 009	4 925
Prime d'émission	18	169 649	168 955
Autres réserves		(60 039)	(59 421)
Report à nouveau		(47 516)	(39 790)
Réserves de réévaluation		38 633	38 835
Écarts de conversion		(39 414)	(36 114)
Résultat net		(888)	(7 928)
Résultat attribuable aux intérêts minoritaires		-	-
Passifs non courants		5 514	14 460
Provisions	19	-	-
Emprunts et dettes financières non courants	17	5 358	14 282
Dettes à long terme	20	-	-
Impôts différés passifs	11.2	156	178
Passifs courants		51 115	50 004
Provisions	19	539	-
Emprunts et dettes financières courants	17	39 528	40 265
Fournisseurs et autres créiteurs courants	20	8 948	8 277
Dettes courantes d'impôt sur les bénéfices		1 622	1 462
Passifs détenus en vue de la vente	16	478	-
Total passifs et capitaux propres		122 063	133 926



Compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)	Note	2016	2015
Chiffre d'affaires	22	60 263	58 861
Écart de juste valeur des actifs biologiques et produits finis	13	22 182	18 921
Coûts des ventes	23	(59 237)	(53 814)
Marge brute		23 208	23 968
Frais commerciaux, généraux et administratifs	23	(11 834)	(13 417)
Autres produits et charges	24	403	855
Résultat d'exploitation		11 777	11 406
Résultat financier net	25	(12 503)	(19 556)
Impôt sur les bénéfices	11.1	(162)	222
Résultat net		(888)	(7 928)
Résultat attribuable aux intérêts minoritaires		-	-
Résultat net de la période		(888)	(7 928)
Bénéfice / (Perte) imputable aux actionnaires du Groupe (en milliers d'euros)		(888)	(7 928)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation		224 597 197	190 571 059
Résultat par action (en euros par action)	26	0,00	(0,04)
Bénéfice / (Perte) imputable aux actionnaires du Groupe après dilution (en milliers d'euros)		(888)	(7 928)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et potentielles		224 597 197	190 571 059
Résultat par action (en euros par action)	26	0,00	(0,04)



État du résultat global consolidé

(en milliers d'euros)	2016	2015
Résultat net de la période	(888)	(7 928)
Éléments non-recyclables en résultat, net d'impôts	-	38 985
Plus-values de réévaluation des immobilisations corporelles	-	38 985
Éléments recyclables en résultat, net d'impôts	(3 300)	(12 736)
Écarts de conversion	(3 300)	(12 736)
Résultat global total de la période	(4 188)	18 321



Tableau consolidé de variation des fonds propres

(en milliers d'euros)

	Capital social	Prime d'émission	Autres réserves	Report à nouveau	Réserves de réévaluation** *	Écarts de conversion*	Total part du Groupe	Résultat attribuable aux intérêts minoritaires §	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31 décembre 2014	4 618	166 468	(101 199)	(39 940)	-	(23 378)	6 569	-	6 569
Émission de nouvelles actions	307	2 487	-	-	-	-	2 794	-	2 794
Émission d'OSRANE**	-	-	41 759	-	-	-	41 759	-	41 759
Variation de périmètre	-	-	(3)	-	-	-	(3)	-	(3)
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	38 985	(12 736)	26 249	-	26 249
Transfert d'autres éléments du résultat global en report à nouveau****	-	-	-	150	(150)	-	-	-	-
Auto-détention	-	-	22	-	-	-	22	-	22
Résultat net de la période	-	-	-	(7 928)	-	-	(7 928)	-	(7 928)
Capitaux propres au 31 décembre 2015	4 925	168 955	(59 421)	(47 718)	38 835	(36 114)	69 462	-	69 462
Émission de nouvelles actions**	84	694	-	-	-	-	778	-	778
Remboursement d'OSRANE**	-	-	(651)	-	-	-	(651)	-	(651)
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	-	(3 300)	(3 300)	-	(3 300)
Transfert d'autres éléments du résultat global en report à nouveau****	-	-	-	202	(202)	-	-	-	-
Auto-détention	-	-	(8)	-	-	-	(8)	-	(8)
Rémunérations en actions	-	-	41	-	-	-	41	-	41
Résultat net de la période	-	-	-	(888)	-	-	(888)	-	(888)
Capitaux propres au 31 décembre 2016	5 009	169 649	(60 039)	(48 404)	38 633	(39 414)	65 434	-	65 434

(*) Écarts de conversion

La dévaluation de la hryvnia ukrainienne en 2015 et 2016 a eu un impact significatif sur l'actif et le passif des États financiers consolidés.

L'impact négatif des écarts de conversion pendant l'exercice 2016 s'élève à **3 300 k€** et se décompose comme suit :

6 958 k€ de perte due aux prêts intra-groupe accordés aux entités ukrainiennes dont les transactions sont libellées en USD et converties dans la devise fonctionnelle (hryvnia ukrainienne) au taux de change de clôture. Ces prêts ont été traités comme faisant partie de l'investissement net (cf. Note 25) ;

5 k€ de perte dû à l'écart de conversion par rapport au **bénéfice de l'exercice en cours** découlant de la différence entre les taux moyen et de clôture (28,31 UAH/EUR et 28,42 UAH/EUR, respectivement) ;

3 663 k€ de profit dû à la conversion des actifs nets à l'ouverture à un taux de clôture (28,42 UAH/EUR) différent du taux de clôture précédent (26,22 UAH/EUR) : le profit s'explique par le fait que les bénéfices non distribués des entités ukrainiennes sont négatifs.



(**) Émission d'OSRANE

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, le Groupe a émis des OSRANE pour un montant total de 59,6 M€ (net de frais d'émission), ce qui s'est traduit par l'augmentation de 44,6 M€ des fonds propres (effet du remboursement anticipé compris). (cf. Note 2.1 des États financiers consolidés au 31 décembre 2015).

(***) Réserves de réévaluation

Désigne la réévaluation des immobilisations, constatée dans les autres éléments du résultat global à hauteur de 39 M€ (cf. Note 2.4 des États financiers consolidés au 31 décembre 2015).

(****) Ecart de réévaluation des immobilisations cédées en 2015 et 2016.



Tableau consolidé des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	Note	2016	2015
Résultat net de la période		(888)	(7 928)
Amortissement des immobilisations		7 017	7 037
Provisions		539	-
Plus- ou moins-values de cession		49	113
Résultat financier net	25	12 503	19 556
Impôts différés et impôt sur les sociétés		162	(222)
Diminution de la juste valeur des actifs biologiques et des produits finis		(3 700)	(6 048)
Dépréciation des immobilisations	24	-	1 385
Autres charges et produits sans incidence sur la trésorerie		(32)	(8)
Marge opérationnelle		15 650	13 885
Variation sur compte fournisseurs et autres créditeurs* / ***		495	2 086
Variation de stocks		(14 309)	(10 495)
Variation d'actifs biologiques		7 262	4 380
Variation sur comptes clients et autres créances**		(257)	(140)
Impôt sur les bénéfices de société		-	-
Variation du besoin en fonds de roulement		(6 809)	(4 169)
Flux nets de trésorerie liés à aux activités d'exploitation		8 841	9 716
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Acquisition de filiales	2.1	(676)	(3)
Acquisition d'immobilisations corporelles		(2 128)	(1 579)
Acquisition d'immobilisations incorporelles		(195)	(55)
Acquisition d'immobilisations financières		(218)	(1 144)
Cession de filiales		-	-
Cession d'immobilisations corporelles		45	136
Cession d'immobilisations incorporelles		-	-
Cession d'immobilisations financières***		45	39
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement		(3 127)	(2 606)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Achat / vente d'actions propres		(8)	22
Émission d'OSRANE (nette de frais d'émission)		-	1 858
Diminution / (augmentation) des dépôts à terme garantis	10	12 655	(14 367)
Émission d'emprunts		20 961	31 953
Remboursement d'emprunts		(29 132)	(16 268)
Gains / (pertes) liés aux différences de change réalisées	25	(1 662)	(2 491)
Intérêts versés		(9 189)	(8 298)
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement		(6 375)	(7 591)
Incidences des variations de change sur la trésorerie et sur les équivalents de trésorerie		(31)	(1 003)
Variation de trésorerie et des équivalents de trésorerie		(692)	(1 484)
Trésorerie et équivalents de trésorerie d'ouverture	15	3 931	5 415
Trésorerie des activités détenues en vue de la vente	16	(109)	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie de clôture	15	3 130	3 931



* Dans le bilan consolidé, les créances clients au 31 décembre 2016 comprennent les avances payées aux fournisseurs du Groupe en rapport avec les intrants de la récolte 2017. Dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, la variation des avances fournisseurs (flux de trésorerie positif / diminution des créances), égale à 533 k€ hors effet de change, est présentée comme une variation des dettes fournisseurs.

** Dans le bilan consolidé, les dettes fournisseurs au 31 décembre 2016 comprennent les avances versées par les clients du Groupe au titre des livraisons à réaliser au cours de l'exercice 2017. Dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, la variation des avances clients (flux de trésorerie négatif / diminution des dettes), égale à 129 k€ hors effet de change, est présentée comme une variation des créances clients.

*** Compte tenu de la nature de l'opération, le règlement de la lettre de crédit de 924 k€ a été constaté dans la variation du besoin en fonds de roulement associée aux comptes fournisseurs et autres créditeurs.



Notes annexes aux États financiers consolidés

Les États financiers consolidés du Groupe AgroGeneration (« AgroGeneration », « le Groupe » ou « la Société ») pour l'exercice clos au 31 décembre 2016 ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 21 avril 2017. Ces États financiers sont présentés en milliers d'euros pour tous les exercices financiers, sauf pour les résultats par action.

1. Périmètre de consolidation

Les États financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos au 31 décembre 2016 comprennent les comptes d'AgroGeneration SA et de toutes les sociétés contrôlées par le Groupe, ainsi que ceux des sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence significative. On se reportera à la Note 31 pour la Liste des sociétés consolidées.

Informations générales et contexte

AgroGeneration a été créée en mars 2007. Sa société-mère est une société anonyme (AgroGeneration SA) inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 494 765 951, dont les actions sont cotées sur le marché Alternext de NYSE-Euronext Paris depuis le 1er mars 2010.

Le siège social est sis 3 rue de la Pompe, 75116 Paris.

Les informations relatives à l'actionnariat et à la gouvernance figurent à la Note 29.1.



2. Principaux événements survenus au cours de la période

2.1. Acquisition d'Agroholding Tornado

En février 2015, le Groupe a signé un Accord général pour acquérir Agroholding Tornado. À la clôture de l'exercice 2015, estimant qu'un certain nombre de conditions n'étaient plus réunies, le Groupe a annulé l'accord. En juin 2016, le Groupe s'étant assuré que l'ensemble des conditions étaient remplies, a finalisé l'acquisition de 100 % des actions d'Agroholding Tornado.

Agroholding Tornado possède un élévateur à grains d'une capacité de stockage de 39 100 tonnes et fournit une palette complète de services de stockage de grains. L'acquisition permettra au Groupe de renforcer ses capacités de stockage.

Les États financiers consolidés comprennent les résultats d'Agroholding Tornado pour la période de sept mois suivant la date d'acquisition.

L'acquisition a été financée par les flux de trésorerie opérationnels, et sera payée de manière échelonnée jusqu'en décembre 2017. Au 31 décembre 2016, le total des versements effectués au titre de l'acquisition s'élève à 0,7 M€. L'acompte de 0,7 M€ versé en application du précédent contrat et déprécié au 31 décembre 2015 constitue, aux termes du contrat conclu au premier semestre 2016, une partie du prix d'acquisition (dans le tableau consolidé des flux de trésorerie de 2015, l'acompte est constaté dans la variation du besoin en fonds de roulement associée aux comptes clients et autres créances).

La juste valeur des actifs et des passifs identifiables de Tornado à la date d'acquisition est indiquée ci-dessous :

(en milliers d'euros)

Allocation du prix d'acquisition

Juste valeur du prix d'acquisition (valeur actuelle des sorties de trésorerie futures)	3 765
Immobilisations corporelles	732
Clients et autres créances	19
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1
Total actifs acquis	752
Autres dettes	-
Fournisseurs et autres créditeurs courants	(8)
Dettes à moins d'un an	-
Total passifs acquis	(8)
Juste valeur des actifs nets	744
Écart d'acquisition provisoire	3 021

L'écart d'acquisition constaté est essentiellement attribué aux synergies et aux autres bénéfices attendus de la combinaison des actifs et activités de Tornado et de ceux du Groupe.

L'allocation du prix d'acquisition est en cours au 31 décembre 2016 et sera achevée dans un délai maximal de 12 mois à partir de la date d'effet du regroupement d'entreprises.



2.2. Cession des filiales Zachepilovskoje LLC et Vybor LLC (ZACH et VYB)

Au mois de décembre 2016, le Conseil d'administration a décidé de céder les sociétés ZACH et VYB. Du fait de l'intensification de la concurrence dans la région, la société a estimé qu'elle pourrait remplacer les terrains cédés par de plus grandes exploitations de qualité similaire. Le Groupe a signé une Lettre d'intention avec un acquéreur potentiel en décembre 2016 et reçu un acompte de 0,5 M\$ en janvier 2017.

Conformément à IFRS 5, le bilan consolidé présente les différents actifs et passifs sur deux lignes : « Actifs du groupe détenus en vue de la vente » et « Passifs du groupe détenus en vue de la vente ».

3. Gestion des risques financiers

3.1. Risques politiques en Ukraine

Le Groupe mène la plupart de ses activités en Ukraine. Malgré son statut d'économie de marché, l'économie ukrainienne continue à présenter certaines caractéristiques d'une économie en transition. Parmi elles, on peut citer le faible niveau de liquidité des marchés de capitaux, un taux d'inflation relativement élevé, ainsi que le maintien de déséquilibres notables dans les finances publiques et le commerce international.

Après deux années de forte dégradation en 2014 et 2015, l'économie ukrainienne a entamé son redressement en enregistrant une croissance de 2,2 % en 2016. Le gouvernement ukrainien poursuit un programme complet de réformes structurelles visant, entre autres, à supprimer les déséquilibres de l'économie, des finances publiques et de la gouvernance, à lutter contre la corruption et à réformer le système judiciaire, dans le but ultime d'assurer une croissance économique durable au pays.

Après une forte dépréciation de la hryvnia (UAH) en 2014-2015, période au cours de laquelle la devise nationale a perdu deux tiers de sa valeur, son taux de change est demeuré relativement stable en 2016. La Banque nationale a constitué de solides réserves de devises, d'un montant de 16,7 milliards USD au 5 avril 2017, soit l'équivalent de 3,6 mois d'importations. La stabilisation de l'UAH s'explique avant tout par le soutien massif des institutions financières internationales, FMI en tête. Le programme de soutien du FMI (pour un prêt d'un montant total de 17,5 milliards USD) s'est traduit par une nette atténuation du risque de change.

Les effets connus et probables de ces événements sur la situation financière et les résultats du Groupe au cours de l'exercice comptable ont été pris en compte en préparant les présents états financiers consolidés.

Le Gouvernement s'est engagé à orienter sa politique dans le sens d'une association avec l'Union européenne, à mettre en œuvre une série de réformes visant à résorber les déséquilibres de l'économie, des finances publiques et de la gouvernance publique, et à améliorer le climat d'investissement.

Dans un avenir proche, la stabilisation de l'économie ukrainienne dépend du succès des actions entreprises par les autorités pour mener à bien le programme de réformes.

Le Groupe possède un certain nombre de filiales d'exploitation agricole dans l'oblast de Kharkiv, où, compte tenu de la stabilisation significative de la situation, le risque de durcissement de la confrontation et de conflit militaire est limité. Au 31 décembre 2016, la valeur constatée des actifs du Groupe situés dans l'oblast de Kharkiv est de 40 M€. En 2017, les semis du Groupe dans l'oblast de Kharkiv représentent une superficie de 58



324 ha.

La direction de la société surveille les évolutions actuelles de son environnement et prend les mesures appropriées pour en minimiser les effets négatifs dans la mesure du possible. L'évolution défavorable des conditions politiques, macroéconomiques et/ou du commerce international serait de nature à pénaliser la situation financière et les résultats du Groupe d'une manière qui ne peut pas encore être déterminée.

3.2. Risques liés aux mutations de l'environnement juridique et fiscal

À l'heure actuelle, l'Ukraine ne dispose pas d'un système juridique complet lui permettant de stimuler et de consolider une économie de marché stable. Relativement récentes, ses lois fondamentales, dont les répercussions restent à évaluer à ce jour, sont sujettes à changement et souvent empreintes d'ambiguïté et d'incohérence. Bien que l'évolution du cadre législatif du pays se déroule à vive allure, plusieurs lois fondamentales en sont toujours au stade de la discussion ou de l'adoption au Parlement ukrainien.

Les incertitudes tiennent également à la possibilité donnée aux différentes autorités réglementaires de réinterpréter une loi applicable, en particulier dans le domaine de la fiscalité, parfois avec effet rétroactif. À cela, s'ajoute le fait que l'efficacité du corpus législatif dépend de la mise en œuvre des décrets : or, soit ces derniers ne sont toujours pas promulgués (situation courante), ce qui crée des vides juridiques, soit ils le sont, mais leur contenu diffère sensiblement de celui des règles et conditions établies par la loi correspondante, ce qui nuit à la clarté des textes et occasionne de multiples conflits entre entreprises et pouvoirs publics.

Rien ne garantit que l'environnement juridique et fiscal dans lequel évolue la Société gagne en stabilité à brève échéance. Tant que l'Ukraine continue à faire évoluer son corpus de lois, il est probable que certaines de ses législations actuellement en vigueur changent, ce dont pourrait pâtir la Société. À cet égard, et comme l'indique la note 6.12(b), le régime de TVA spécial appliqué au secteur agricole ne sera pas maintenu au-delà de 2016.

3.3. Risques liés aux variations des taux de change

Les produits et charges du Groupe sont partiellement exposés aux variations des taux de change, en particulier de l'euro, du dollar américain et de la hryvnia.

Opérations en Ukraine

Le 9 juillet 2012, la Banque nationale d'Ukraine (BNU) a fixé le taux de change USD/hryvnia à 7,993 hryvnias pour 1 USD. Suite à la levée de cette mesure le 6 février 2014, la BNU a cessé de soutenir la hryvnia. Or, dans la conjoncture économique traversée par l'Ukraine, cette mesure a entraîné la chute du taux de change de la devise ukrainienne, qui a atteint 15,77 UAH/USD à la fin 2014. Au cours des années 2015 et 2016, la hryvnia a continué à baisser pour atteindre 27,19 UAH/USD.

La dévaluation de la hryvnia par rapport à l'euro est conforme au taux de change EUR/USD.

La législation ukrainienne concernant la hryvnia interdit l'utilisation de la plupart des instruments de couverture de taux de change disponibles dans d'autres pays. Les options, futures, forwards et swaps ne peuvent ainsi pas



être utilisés en hryvnia. AgroGeneration se voit par conséquent dans l'impossibilité de couvrir activement son exposition aux fluctuations de la hryvnia sur les marchés financiers.

Le Groupe bénéficie néanmoins naturellement d'une couverture partielle contre le risque de taux de change USD/hryvnia. En effet, même s'ils sont libellés en UAH, les revenus tirés des récoltes, mais aussi certains coûts (semis, produits chimiques, pesticides, etc.) supportés par le Groupe dans le cadre de ses activités en Ukraine sont influencés par l'état du marché mondial des matières premières (où les transactions sont réalisées en USD). Dans le cas où le prix local ne s'ajuste pas automatiquement à ceux du marché international, le Groupe dispose de capacités de stockage suffisantes pour retarder ses ventes.

Enfin, le risque de change lié aux passifs libellés en USD affectés au financement des cultures est partiellement atténué par la réalisation de certaines ventes à l'export en USD.

Dettes financières

Analyse de la sensibilité au risque de taux d'intérêt

Si les taux d'intérêt (pour les emprunts à taux variable comme pour ceux à taux fixe) au 31 décembre 2016 avaient été plus élevés / plus bas de 10 points de base, toutes les autres variables restant constantes, la charge d'intérêt de l'exercice aurait été plus élevée / plus faible de 449 k€ (2015 : 528 k€).

Analyse de la sensibilité aux taux de change des devises étrangères

Les actifs et passifs monétaires du Groupe libellés en devises étrangères au 31 décembre 2016 sont constitués d'emprunts et autres dettes libellés en dollars américains. Les autres actifs et passifs monétaires ne sont pas significatifs.

Si, au 31 décembre 2016, la hryvnia avait diminué / augmenté de 10 % vis-à-vis du dollar, toutes les autres variables restant constantes, le bénéfice avant impôt de l'année aurait été plus faible / plus élevé de 3 287 k€.

3.4. Risques liés aux variations des prix des matières premières

En raison de son niveau de production de céréales, le Groupe est exposé aux fluctuations des prix des récoltes.

Depuis quelques années, les marchés agricoles se caractérisent par une forte volatilité des prix, qui dépendent des prix mondiaux, eux-mêmes principalement formés sur les bourses de produits agricoles. Les principaux facteurs affectant les prix sont les facteurs climatiques, les niveaux des prix de l'énergie et des matières premières, ainsi que le caractère saisonnier de la demande.

Le marché des denrées agricoles en Ukraine est soumis aux fluctuations des prix des denrées agricoles sur les marchés internationaux. Il est également soumis aux conditions de la demande locale et aux capacités d'exportation de l'Ukraine, en particulier lorsque des politiques de quotas sont établies, comme cela a été le cas en 2010. L'Ukraine étant membre de l'Organisation mondiale du commerce, ces quotas ne peuvent être qu'exceptionnels et de durée limitée, et justifiés uniquement par une réduction importante de la production à l'échelle du pays. Pour limiter ce risque, le Groupe a développé ses propres capacités de stockage, qui lui permettent de mieux gérer la cadence de commercialisation de sa production.



Le Groupe se couvre contre le risque lié aux prix en faisant des ventes à terme en Ukraine (ventes à prix fixe avec livraison à terme, libellées en dollars américains) au cours des mois précédant la récolte, de façon à verrouiller sa marge. Son objectif est d'être couvert à un taux d'environ 30 à 40 % de sa production préalablement à la récolte.

3.5. Risques de liquidité pour le financement des cultures

Les principaux risques de liquidité découlent du caractère saisonnier de la production agricole. Les frais et les fonds de roulement nécessaires atteignent un pic au printemps, avant la récolte. Les entrées de trésorerie, elles, se concentrent dans la deuxième moitié de l'année, après la récolte. Le Groupe remédie à ce caractère saisonnier en élargissant sa propre capacité d'entreposage, ce qui lui permet de vendre sa production toute l'année. De plus, l'équipe de direction contrôle le risque de liquidité en surveillant les indicateurs de performance clés, en particulier ceux concernant les flux de trésorerie.

Les sociétés doivent faire face à des problèmes de liquidité importants, en raison de la médiocrité des sources d'investissements étrangers et du faible niveau de la capacité d'emprunt auprès du système bancaire national.

Le Groupe poursuit sa collaboration avec la banque privée ukrainienne Alfa-Bank Ukraine, qui a octroyé une ligne de crédit renouvelable de 35 M\$ affectée au financement des cultures jusqu'en 2019 sous réserve de révision annuelle, mobilisable en plusieurs tranches. Ce financement sera débloqué en tranches successives, dont les premières, d'un montant égal à 22,5 et 12,5 M\$, ont respectivement été reçues au 31 décembre 2016 et en janvier-février 2017.

Outre les éléments précédents, le Groupe fait appel à d'autres sources de financement, comme les paiements anticipés de contrats à terme et le recours à des billets à ordre garantis et à l'extension des délais de paiement par certains fournisseurs d'intrants. Ces instruments complémentaires apportent davantage de souplesse pour mener à bien les opérations habituelles pendant la saison des récoltes.

3.6. Risques de contrepartie

Le Groupe est exposé à des risques de crédit à travers sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie, qui sont conservés sur des comptes à vue et auprès d'institutions financières, et ses crédits fournisseurs et créances clients, qui incluent les engagements envers les tiers. Les risques liés aux créances ne résident dans aucune contrepartie particulière. Bien que la société bénéficie de lignes de crédit de la part de nombreux fournisseurs d'intrants pendant la saison, aucune ligne de crédit n'est garantie au préalable dans la mesure où le Groupe gère ses positions au cas par cas. Le Groupe travaille prioritairement avec des banques et des institutions financières détenues par de grands groupes internationaux.

3.7. Risques liés au rapatriement des capitaux

Les risques liés au rapatriement des capitaux proviennent des investissements réalisés par le Groupe dans ses filiales ukrainiennes. A ce jour, les groupes étrangers sont en mesure de rapatrier leur capital à travers des paiements de dividendes ou à travers le remboursement de prêts d'actionnaires sans implications fiscales. AgroGeneration finance la plupart de ses investissements en Ukraine grâce à des prêts d'actionnaires, généralement par l'intermédiaire de ses entités chypriotes. Les risques liés au rapatriement de capitaux sont



liés à ces investissements. L'évolution de l'environnement politique en Ukraine ou à Chypre pourrait conduire à des restrictions sur le rapatriement des capitaux investis dans ce pays.

4. Principaux jugements et estimations comptables

La préparation des États financiers consolidés suppose l'utilisation de certaines estimations comptables critiques. Elle exige aussi que la Direction fasse preuve de discernement dans l'application des méthodes de comptabilité du Groupe. Les domaines impliquant un haut degré de jugement ou de complexité, à savoir ceux dans lesquelles hypothèses et estimations sont importantes pour les états financiers consolidés, sont les suivants.

Les estimations et les jugements sont en permanence évalués en s'appuyant sur l'expérience historique et sur d'autres facteurs, y compris les attentes concernant les événements futurs jugés raisonnables eu égard aux circonstances.

4.1. Test de dépréciation sur les actifs incorporels

Les actifs incorporels sont testés pour dépréciation à chaque date de clôture du bilan et à chaque fois qu'il y a des indications de dépréciation. Le résultat de cet exercice est hautement sensible à certaines hypothèses (coût moyen pondéré du capital, fluctuation du prix des matières premières (cf. Note 8)).

4.2. Juste valeur des actifs biologiques et valeur nette réalisable des produits agricoles

À chaque date de clôture du bilan, les actifs biologiques du Groupe sont évalués à leur juste valeur moins les coûts de vente. Cette juste valeur des actifs biologiques varie en fonction des conditions climatiques pendant la croissance et la récolte, ainsi que du rendement potentiel et de l'évolution des prix. Tout changement de ces estimations pourrait conduire à un changement important dans le compte de résultat. Si les prévisions de l'équipe de direction au 31 décembre 2016 avaient été supérieures/inférieures de 10 %, la juste valeur des actifs biologiques et la marge brute se seraient trouvées augmentées ou diminuées d'environ 2 338 k€.

Les produits agricoles récoltés par le Groupe et comptabilisés en « Produits agricoles » sont tout d'abord évalués à leur juste valeur à la date de la récolte. Ils sont ensuite réévalués à la plus faible des deux valeurs suivantes : la juste valeur et la valeur réalisable nette à la date de clôture du bilan. La valeur utilisée pour les produits agricoles dans l'estimation de la juste valeur au moment de la récolte, et retenue par conséquent pour la valeur réalisable nette à la date de clôture du bilan, est déterminée à partir des prix réels diminués des coûts de vente au point de récolte et des prix contractuels des récoltes vendues à l'avance.

4.3. Transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres

Le Groupe mesure le coût des rémunérations en actions accordées aux salariés en fonction de leurs justes valeurs à la date d'attribution. La juste valeur s'obtient en utilisant une méthode appropriée à la nature de l'octroi des actions, ce qui dépend des termes et conditions spécifiques à cet octroi. Cela implique aussi de choisir les paramètres appropriés pour la méthode employée et de faire des hypothèses, en particulier



concernant la durée de vie de l'option, la volatilité et le rendement de l'action. Les hypothèses et la méthode utilisées pour les rémunérations en actions au sein du Groupe sont détaillées dans la Note 27.

4.4. Droit de préemption sur les locations de terrain

Compte tenu du moratoire sur la vente de terres arables en Ukraine, concernant aussi bien les Ukrainiens que les non-résidents, il a été décidé de comptabiliser les baux fonciers en locations simples et de ne pas prendre en compte les droits préemptifs d'acquisition des terres au terme du bail dans l'évaluation de la qualification du bail. Le moratoire sera levé seulement après adoption des lois sur le cadastre d'État et le marché foncier. Cette échéance a déjà été repoussée à plusieurs reprises, et le Groupe conserve cette méthode de comptabilisation en l'absence d'information relative à une levée effective du moratoire.

4.5. Juste valeur des immobilisations

À compter du 1er janvier 2015, le Groupe applique un modèle de réévaluation à ses actifs corporels situés en Ukraine, tels que les bâtiments, constructions, machines, équipements et autres.

Dans ce modèle, les immobilisations corporelles sont constatées à leur juste valeur déduction faite du cumul des dépréciations et des amortissements. Une dépréciation est constatée en compte de résultat, sauf si l'actif considéré est comptabilisé pour son montant réévalué, auquel cas, la dépréciation est traitée comme une réévaluation négative.

L'estimation de la juste valeur des immobilisations corporelles exige de faire preuve de jugement et d'utiliser des hypothèses. À chaque date de clôture, le Groupe procède à une revue des facteurs macro-économiques comme, le taux d'inflation en Ukraine et la dépréciation de la Hryvnia, pour déterminer si la valeur comptable des actifs corporels diffère substantiellement de leur juste valeur. Compte tenu des résultats de cette revue, le Groupe a conclu que la valeur comptable des bâtiments, constructions, machines, équipements et autres immobilisations ne s'écartait pas sensiblement de leur juste valeur au 31 décembre 2016.

5. Événements postérieurs à la date de clôture

5.1. Remboursement anticipé d'obligations OSRANE en actions

Le 31 mars 2017, certains porteurs d'OSRANE ont opté pour un remboursement anticipé. Par conséquent, 1 780 obligations subordonnées OSRANE ont été échangées contre 370 240 actions. Le capital social d'AgroGeneration se compose de 100 543 688 actions.

5.2. Dégâts subis par les cultures d'hiver

En mars 2017, à cause de conditions météorologiques défavorables, le Groupe a constaté l'endommagement d'une partie des surfaces dédiées à la culture du blé d'hiver et du colza d'hiver. L'effet potentiel des dégâts relevés est pris en compte dans l'évaluation des rendements employés dans le modèle d'évaluation de la juste valeur des actifs biologiques au 31 décembre 2016.



6. Principales règles et méthodes comptables

Les principales méthodes comptables appliquées sont résumées ci-dessous.

6.1. Référentiel comptable

Les États financiers consolidés d'AgroGeneration sont établis conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par le Conseil international des normes comptables (IASB) et approuvées par l'Union européenne (UE) au 31 décembre 2016. Elles comprennent : (i) les normes IFRS, (ii) les Normes comptables internationales (IAS) et (iii) les interprétations fournies par le Comité d'interprétation des normes internationales financières (IFRIC) ou par l'ancien Comité permanent d'interprétation (SIC).

Les États financiers consolidés du Groupe comprennent les États financiers d'AgroGeneration et ceux de l'ensemble de ses filiales au 31 décembre 2016. Les États financiers des filiales sont préparés pour la même période comptable que ceux de la société-mère et reposent sur les mêmes méthodes comptables.

Les méthodes de comptabilité IFRS appliquées par AgroGeneration à la préparation des présents États financiers consolidés au 31 décembre 2016 n'ont pas varié par rapport à l'exercice 2015, à la seule exception de celles portant sur l'impact des normes ou interprétations nouvelles ou modifiées détaillées ci-dessous.

(a) Normes et amendements d'application obligatoire dans l'Union européenne pour l'exercice financier clos au 31 décembre 2016

- Amendements à la norme IAS 19 : Régimes à prestations définies : cotisations des membres du personnel
- Améliorations annuelles des IFRS, cycle 2010-2012
- Amendements aux normes IAS 16 et IAS 41 : Agriculture : actifs biologiques producteurs (publiés le 30 juin 2014)
- Amendements aux normes IAS 16 et IAS 38 : Clarification sur les modes d'amortissement acceptables (publiés le 12 mai 2014)
- Amendements à la norme IFRS 11 : Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans une entreprise commune
- Améliorations annuelles des IFRS, cycle 2012-2014
- Amendements à la norme IAS 1 : Initiative concernant les informations à fournir
- Amendements à la norme IAS 27 : Utilisation de la méthode de la mise en équivalence dans les états financiers individuels
- Amendements aux normes IFRS 10, IFRS 12 et IAS28 : Entités d'investissement: Application de l'exception à la consolidation

L'application de ces normes et amendements n'a eu aucun impact significatif sur les États financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2016.

(b) Normes d'application facultative, approuvées par l'Union européenne

- IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients
- IFRS 9 Instruments financiers



(c) Normes et interprétations publiées par l'IASB mais pas encore approuvées par l'Union européenne

- IFRS 14 Comptes de report réglementaires
- IFRS 16 Contrats de location
- Amendement aux normes IFRS 10, IFRS 12 et IAS 28 : Entités d'investissement : application de l'exception à la consolidation
- Amendements aux normes IFRS 10 et IAS 28 : Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une co-entreprise
- Amendements à la norme IAS 12 : Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes
- Amendements à la norme IAS 7 : Initiative concernant les informations à fournir
- Amendements à la norme IFRS 2 : Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions
- Clarification à la norme IFRS 15 (publiés le 12 avril 2016)
- Améliorations annuelles des IFRS, cycle 2014-2016, publiés le 8 décembre 2016
- IFRIC 22 : Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée, publié le 8 décembre 2016
- Amendements à la norme IFRS 4 : Application d'IFRS 9, Instruments financiers et d'IFRS 4 Contrats d'assurance, publiés le 12 septembre, 2016
- Amendements à la norme IAS 40 Immeubles de placement, publiés le 8 décembre 2016

L'impact potentiel des normes précédentes fait actuellement l'objet d'un examen.

6.2. Consolidation

(a) Filiales

Toutes les filiales sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle sont consolidées selon la méthode d'intégration globale. Par contrôle, on entend la situation dans laquelle sont réunies les conditions suivantes :

- l'exercice d'un pouvoir sur la filiale ;
- l'exposition, ou les droits qui y sont associés, aux retours sur investissement variables découlant des intérêts détenus dans la filiale ;
- la capacité à exercer son pouvoir pour influencer sur sa rentabilité.

Si les faits et les circonstances donnent à penser que l'une des trois composantes du contrôle répertoriées ci-dessus a changé, le Groupe procède à une nouvelle analyse pour savoir s'il contrôle toujours l'entité. La consolidation d'une filiale débute au moment où le Groupe en acquiert le contrôle et cesse lorsqu'il en perd le contrôle. Au 31 décembre 2016, le Groupe n'exerce de contrôle conjoint sur aucune des entités de son périmètre de consolidation.

L'ensemble des soldes et transactions intra-Groupe, de même que les produits, charges et plus-/moins-values latentes inclus dans la valeur comptable nette des actifs et résultant de transactions intra-Groupe, sont éliminés en totalité.

(b) Comptabilisation des regroupements d'entreprises



Les acquisitions de filiales auprès de tiers (qui, au sens des IFRS, constituent des regroupements d'entreprises) sont constatées selon la méthode d'acquisition. À l'acquisition, l'actif, le passif et le passif éventuel d'une filiale sont évalués à leur juste valeur.

L'écart d'acquisition se définit quant à lui comme l'excédent de la somme formée de la contrepartie transférée, du montant des intérêts minoritaires dans la filiale acquise et de la juste valeur de l'éventuelle participation auparavant détenue par le Groupe dans la filiale acquise sur la valeur nette des montants de éléments identifiables de l'actif acquis, du passif et du passif éventuel à la date d'acquisition.

Dans le cas où, après réévaluation, les éléments identifiables de l'actif net attribuables au Groupe dépassent le coût de l'acquisition, la différence est constatée dans le Compte de résultat consolidé comme un profit sur une acquisition à des conditions avantageuses.

6.3. Conversion des devises

(a) Devise fonctionnelle et devise de présentation

Les éléments inclus dans les États financiers de chaque entité du Groupe sont présentés dans la devise utilisée dans leur environnement économique respectif (« devise fonctionnelle »).

La devise fonctionnelle de la société-mère et des filiales chypriotes est l'euro (EUR), celle des filiales ukrainiennes la hryvnia (UAH).

La devise de présentation des États financiers consolidés est l'euro (EUR).

(b) Transactions en devises étrangères

Les opérations en devises étrangères sont converties en devise fonctionnelle sur la base du taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les gains et pertes de change résultant de l'exécution de ces transactions et de la conversion en devise fonctionnelle au jour de clôture des actifs et passifs monétaires en devises étrangères sont enregistrés en produits et charges financiers au compte de résultat, à l'exception des écarts de change sur les comptes de trésorerie qualifiés de couverture de flux futurs et des couvertures d'investissement net en devises.

Les prêts intra-groupe à long terme accordés à une société étrangère et dont aucun remboursement n'est prévu ou probable dans un avenir proche sont classés en investissement net dans la société étrangère.

Si une filiale ayant le statut de société étrangère rembourse un prêt d'investissement net sans que cela n'entraîne de variation proportionnelle du pourcentage de participation de la société-mère, l'écart de conversion cumulé n'est pas reclassé des autres éléments du résultat global au compte de résultat.

(c) Conversion des États financiers exprimés en devise étrangère

Les comptes de résultat et les bilans de toutes les entités du Groupe qui ont une devise fonctionnelle différente de la devise de présentation (aucune n'ayant pour monnaie celle d'une économie hyper-inflationniste au 31 décembre 2016) sont convertis dans la devise de présentation comme suit :

- les actifs et les passifs du bilan sont convertis au taux de change de la date de clôture ;



- les produits et les charges du compte de résultat sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction considérée (pour des raisons pratiques, le Groupe convertit les éléments de produits et de charges de chaque période présentée dans les états financiers en appliquant le taux de change moyen calculé au cours de la période comptable correspondante, si le résultat de la conversion ainsi réalisée se rapproche raisonnablement de celui obtenu en appliquant le taux de change en vigueur à la date de la conversion),
- les écarts de change résiduels sont comptabilisés dans une composante distincte des capitaux propres.

Le taux de change appliqué à la conversion des États financiers des filiales ukrainiennes est le suivant :

Taux de change pour 1 €	31 décembre 2016		31 décembre 2015	
	Moyen	Clôture	Moyen	Clôture
Hryvnia ukrainienne (UAH)	28,3116	28,4226	24,1905	26,2231
Dollar américain (USD)	1,1066	1,0453	1,1110	1,0926

Les taux utilisés pour la hryvnia et le dollar américain sont ceux qui sont en vigueur à la Banque nationale d'Ukraine (« BNU »).

Les écarts de change sur un élément monétaire faisant partie de l'investissement net de l'entité présentant les États financiers dans une activité à l'étranger sont comptabilisés en autres éléments du résultat global et reclassés des capitaux propres en compte de résultat lors de la sortie partielle ou totale de l'investissement net.

L'écart d'acquisition et les ajustements de la juste valeur constatés lors de l'acquisition d'une entité étrangère sont comptabilisés en actifs et passifs de l'entité étrangère et convertis au taux de change de clôture.

6.4. Immobilisations incorporelles

Les principales immobilisations incorporelles comptabilisées sont les écarts d'acquisition et les droits au bail. Elles ont été comptabilisées dans le cadre du processus de regroupement de sociétés.

Après sa première comptabilisation, l'écart d'acquisition est constaté à sa valeur initiale déduction faite du cumul des éventuelles dépréciations.

Après leur première comptabilisation, les droits au bail sont constatés à leur valeur initiale déduction faite du cumul des dépréciations et des amortissements.

L'amortissement des droits au bail est calculé par la méthode linéaire, en utilisant la durée de vie résiduelle moyenne jusqu'au terme du contrat de location. Au 31 décembre 2016, le terme résiduel moyen d'amortissement des droits au bail est de 5,5 ans.



6.5. Immobilisations corporelles

À compter du 1er janvier 2015, le Groupe applique un modèle de réévaluation à ses immobilisations corporelles situées en Ukraine. Dans ce modèle, les immobilisations corporelles sont constatées à leur juste valeur déduction faite du cumul des dépréciations et des amortissements.

Il sera procédé à une réévaluation avec une régularité suffisante pour s'assurer que la valeur comptable ne diffère pas substantiellement de celle qui serait déterminée en utilisant la juste valeur à la date de clôture.

Le coût d'acquisition des immobilisations corporelles inclut toutes les dépenses directement attribuables à l'acquisition des actifs immobilisés. Les coûts ultérieurement capitalisés comprennent les dépenses importantes engagées pour les améliorations et les remplacements qui allongent la durée de vie utile des actifs ou en augmentent la capacité de génération de revenus. Toutes les autres réparations et travaux de maintenance sont comptabilisés en résultat pendant l'exercice comptable sur lesquels ils sont supportés. La valeur nette des composants à durée de vie limitée qui ont été remplacés est retirée de l'immobilisation corporelle.

Les immobilisations sont amorties linéairement sur leur durée de vie estimée :

- Bâtiments : 10 à 55 ans
- Machines et outillages : 5 à 30 ans
- Autres immobilisations corporelles : 3 à 30 ans

Les installations techniques sont composées de matériel de production agricole immobile, essentiellement les séchoirs et les nettoyeurs. Les machines et les véhicules incluent d'autres équipements agricoles mobiles (tracteurs, moissonneuses-batteuses, semoirs, camions, etc.).

Leur durée d'utilité est réexaminée, et ajustée si nécessaire, à la clôture de chaque exercice. L'impact d'une variation par rapport à une estimation précédente est comptabilisé de manière prospective en changement d'estimation comptable.

La plus- ou moins-value réalisée sur la vente ou la cession d'une immobilisation corporelle correspond à la différence entre le produit de la vente et la valeur comptable de l'actif et est constatée dans le compte de résultat.

Les immobilisations en cours comprennent les coûts directement liés à la construction des immobilisations corporelles, y compris la valeur constatée de manière appropriée des frais généraux variables directement attribuables à leur construction. Les immobilisations en cours ne sont pas amorties. L'amortissement des immobilisations en cours commence lorsque les actifs sont prêts à être utilisés, c'est-à-dire à partir du moment où ils se trouvent dans le lieu et l'état qui leur sont nécessaires pour pouvoir être exploités de la manière prévue par la direction.

Lors de la vente ou de la sortie d'immobilisations réévaluées, l'écart de réévaluation subsistant dans la réserve de réévaluation est reclassé en report à nouveau. Aucun reclassement n'est effectué entre la réserve de réévaluation et le report à nouveau sauf lorsqu'une immobilisation est décomptabilisée.



6.6. Dépréciation des actifs non-financiers

Les actifs non-financiers autres que l'écart d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation chaque fois qu'un événement ou un changement de circonstances donne à penser que la valeur comptable peut ne pas être recouvrable.

Une perte de valeur est comptabilisée à raison de l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la plus élevée de la juste valeur de l'actif, diminuée des frais de vente, et de sa valeur d'utilité. Aux fins d'évaluer la perte de valeur, les actifs sont regroupés au plus bas niveau auquel il est possible d'identifier des flux futurs distincts (unité génératrice de trésorerie).

Une dépréciation est constatée immédiatement dans le Compte de résultat consolidé, sauf si l'actif considéré est comptabilisé pour son montant réévalué, auquel cas, la dépréciation est traitée comme une réévaluation négative.

6.7. Actifs et passifs financiers

Les actifs financiers et passifs financiers sont constatés lorsqu'une entité du Groupe devient partie aux dispositions contractuelles des instruments financiers. Les instruments financiers sont répartis entre les catégories suivantes :

- les actifs financiers et passifs financiers constatés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat ;
- les placements détenus jusqu'à leur échéance ;
- les actifs financiers disponibles à la vente : il s'agit des instruments non dérivés qui sont désignés comme devant appartenir à cette catégorie ou ne sont classés dans aucune autre catégorie. Ils sont inclus dans les actifs non-courants, à moins que la direction n'entende les céder dans les douze (12) mois suivant la date de clôture ;
- prêts et créances : il s'agit des actifs financiers non dérivés assortis de paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont inclus dans les actifs courants, à moins que l'échéance ne soit postérieure de plus de douze (12) mois à la date de clôture (auquel cas, ils sont classés en actifs non-courants). Les prêts et créances sont classés dans les comptes clients et autres créances au bilan ;
- les autres passifs financiers.

La classification dépend de la nature et de la finalité des actifs financiers ou des passifs financiers et est déterminée au moment de la constatation initiale.

Les actifs financiers et passifs financiers sont initialement mesurés à leur juste valeur. Les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission des actifs financiers ou des passifs financiers (autres que les actifs financiers et passifs financiers constatés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat) sont ajoutés à ou déduits de la juste valeur des actifs financiers ou des passifs financiers, selon le cas, lors de leur comptabilisation initiale. Les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition d'actifs financiers ou de passifs financiers constatés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat sont comptabilisés immédiatement en résultat.

La méthode du taux d'intérêt effectif permet de calculer le coût amorti d'un instrument financier et d'affecter les intérêts créditeurs au cours de la période considérée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement



les encaissements de trésorerie futurs estimés (y compris l'ensemble des commissions et des points payés ou reçus formant partie intégrante du taux d'intérêt effectif, des coûts de transaction et des autres surcotes ou décotes) sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte, de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

Les intérêts créditeurs sont constatés selon la méthode du taux d'intérêt effectif pour les instruments financiers autres que les actifs financiers comptabilisés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat.

(a) Créances clients

Les créances clients sont évaluées initialement à leur juste valeur et ultérieurement au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les créances clients, qui ne portent aucun intérêt, sont enregistrées à leur valeur nominale.

Les provisions pour créances douteuses sont constatées dans le Compte de résultat consolidé lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation de l'actif. La provision constatée se définit comme la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés déterminée au taux d'intérêt effectif calculé lors de la comptabilisation initiale.

Les créances clients dont le recouvrement est prévu dans un délai inférieur ou égal à un an (ou dans le cycle d'exploitation habituel des activités, si sa durée est supérieure) sont classées en actifs courants. Dans le cas contraire, elles sont comptabilisées en actifs non-courants.

(b) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des fonds en caisse, des dépôts bancaires à vue et des autres placements à court terme très liquides assortis d'échéances initiales inférieures ou égales à trois (3) mois.

Pour les besoins de l'établissement de l'état des flux de trésorerie consolidés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont définis tel qu'indiqué ci-dessus et diminués des découverts bancaires.

(c) Dettes fournisseurs

Les dettes fournisseurs sont comptabilisées initialement à leur juste valeur et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

(d) Emprunts bancaires et autres dettes non-courantes

Les emprunts portant intérêt et les autres dettes non-courantes sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, nette des coûts de transaction directement attribuables, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Toute différence entre les produits (nets des coûts de transaction) et le montant réglé ou remboursé est constatée au cours de la période des emprunts et comptabilisée en charges financières.



Les emprunts sont classés en passifs courants, à moins que le Groupe ne dispose d'un droit inconditionnel d'en différer le remboursement pendant au moins douze (12) mois après la date de clôture des comptes.

6.8. Agriculture

(a) Définitions

Les méthodes comptables appliquées par le Groupe aux activités agricoles sont basées sur la norme IAS 41 « Agriculture ».

L'*activité agricole* se définit comme la transformation biologique d'actifs biologiques en produits agricoles ou en autres actifs biologiques.

Le Groupe classe les actifs biologiques en deux catégories : cultures dans les champs et bétail.

Les *produits agricoles* sont les produits de la récolte des actifs biologiques du Groupe et des produits tirés de l'élevage, à savoir, soit des céréales récoltées, soit du lait, de la viande ou d'autres produits d'élevage.

Le Groupe comptabilise un actif biologique ou un produit agricole lorsqu'il contrôle l'actif sous l'effet des événements passés et qu'il est probable que les avantages économiques futurs procurés par l'actif reviennent au Groupe et que la juste valeur du coût de l'actif peut être mesurée de manière fiable.

(b) Actifs biologiques

Les actifs biologiques sont évalués lors de la comptabilisation initiale et à chaque date de clôture à leur juste valeur diminuée des coûts de vente, et la plus- ou moins-value en résultant portée au compte de résultat. Les coûts de vente comprennent l'ensemble des coûts nécessaires pour vendre les actifs, y compris ceux qui le sont pour les mettre sur le marché.

Les actifs biologiques sont évalués à partir de la valeur actualisée des flux de trésorerie nets attendus de la vente des actifs évalués en appliquant un taux déterminé par le marché. L'objectif du calcul de la valeur actualisée des flux de trésorerie nets attendus est de déterminer la juste valeur d'un actif biologique. La différence entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et les coûts de production totaux est affectée aux actifs biologiques détenus en stock à chaque date de clôture et traitée en ajustement de la juste valeur.

Compte tenu de la méthode précédente, les principaux groupes d'actifs biologiques sont enregistrés comme suit :

(i) Cultures dans les champs

La juste valeur des cultures dans les champs est déterminée à partir des flux de trésorerie actualisés découlant de la vente des récoltes, et assortie d'une provision constituée au titre des coûts à engager et des risques à supporter pendant les étapes restantes du processus de transformation.

La juste valeur des Actifs biologiques de culture est déterminée, en plus d'autres estimations, d'après les conditions météorologiques, la qualité des sols, le potentiel de croissance, les rendements, les conditions de récolte et l'évolution des prix.



Au 31 décembre 2016, le Groupe avait identifié le marché principal de chaque type d'actif biologique de culture ; il en mesure la juste valeur en se fondant sur ce qui suit :

pour la détermination des prix

- Évaluation par la Direction des futurs prix à la date de la récolte, rapprochés du prix FOB ukrainien ou des prix ajustés sur les marchés occidentaux, à la date de clôture du bilan. Ces prix ont été réduits des coûts de livraison FOB et des coûts de transport.

pour la détermination des rendements

- Évaluation par la Direction des rendements futurs des récoltes à partir des données les plus pertinentes et les plus récentes tirées d'études de récolte effectuées dans les champs.

Étant donné la nature de ces paramètres entrants, la juste valeur des actifs biologiques est classée au Niveau 3 défini par la norme IFRS 13. Tout changement d'une de ces évaluations peut se traduire par la constatation de changements importants des justes valeurs dans le compte de résultat.

(ii) *Animaux d'élevage*

La juste valeur des animaux d'élevage est déterminée à partir du prix de marché des animaux d'élevage d'âge similaire, de leur race et de leur valeur génétique. Le bétail, dont le prix ou la valeur déterminés sur le marché ne sont pas connus et dont les autres estimations de la juste valeur sont clairement considérées comme n'étant pas fiables, est comptabilisé à la valeur actualisée des flux de trésorerie nets attendus de la vente d'actifs évalués en appliquant un taux avant impôt déterminé par le marché.

Les actifs biologiques sont constatés en tant qu'actifs à court terme ou actifs immobilisés en fonction de leur cycle d'exploitation par le Groupe.

(c) *Produits agricoles*

Les produits agricoles récoltés par le Groupe sont comptabilisés initialement au jour de la récolte à leur juste valeur diminuée des coûts de vente au moment de la récolte. Par la suite, ils sont comptabilisés en stocks en tant que « Produits agricoles » et valorisés à la valeur la plus faible de la juste valeur à la date de la récolte et de la valeur nette réalisable. Cette valorisation à la valeur réalisable nette est comptabilisée sous la forme d'une dépréciation de stock (« Variation de la juste valeur des produits finis », cf. Note 13).

La juste valeur des produits agricoles lors de la récolte et leur valeur nette réalisable sont déterminées à partir des prix réels moins les coûts de vente à la date de la récolte et des prix contractuels des récoltes vendues à l'avance.

(d) *En-cours (stocks d'en-cours)*

Sont considérés comme des en-cours les coûts de préparation des sols qui, à la date de clôture, n'ont pas été semés (cas des semis de printemps en Ukraine : maïs, soja, tournesol, etc., valorisés au 31 décembre). Ces coûts de préparation des sols sont évalués sur la base des coûts historiques engagés par le Groupe.

6.9. Subventions publiques

Les subventions publiques non conditionnées sont comptabilisées en résultat lorsqu'elles sont acquises.



Si une subvention publique est conditionnée, le Groupe l'enregistre en résultat lorsque les conditions relatives à son obtention sont réunies (subventions environnementales d'aide locale) et tant que l'aide reçue est constatée au passif (voir Note 6.12 (b)).

6.10. Stocks

(a) Matières premières et autres fournitures

Les stocks sont enregistrés à la valeur la plus faible du coût et de la valeur réalisable nette. Les coûts comprennent les matières premières et, le cas échéant, les charges directes de main-d'œuvre et les frais généraux supportés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

Le coût est calculé à partir de la méthode du coût moyen pondéré. La valeur réalisable nette correspond au prix de vente estimé, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts à engager pour la mercatique, la vente et le distribution.

(b) Produits finis (produits agricoles)

Cf. note 6.8 (c) – Agriculture.

(c) En-cours

Cf. note 6.8 (d) – Agriculture.

6.11. Capital social

Les actions ordinaires sont classées en fonds propres. Les coûts marginaux directement imputables à l'émission de nouvelles actions ou à l'exercice de nouvelles options sont imputés directement en capitaux propres en déduction de la prime d'émission, nette de tous les effets fiscaux.

6.12. Impôts courants et différés

(a) Régime fiscal général

La charge d'impôt courant est calculée sur la base des législations fiscales en vigueur ou en vigueur en substance à la date de clôture dans les pays où les sociétés du Groupe opèrent et génèrent un résultat taxable.

Le taux d'imposition applicable au 31 décembre 2016 est de 33,33 % en France, 18 % en Ukraine (voir (b) Régime fiscal des sociétés agricoles en Ukraine) et 12,5 % à Chypre.

À compter du 1er janvier 2019, le taux d'imposition appliqué par la législation française aux sociétés dont le chiffre d'affaires est inférieur à 1 milliard d'euros baissera à 28 %.

L'impôt différé est déterminé sur la base du taux d'imposition et de la réglementation fiscale en vigueur ou en vigueur en substance à la date de clôture et qui sont susceptibles d'être appliqués lorsque l'actif d'impôt différé sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

L'impôt différé est comptabilisé selon la méthode du report variable au titre des différences temporelles découlant de l'écart entre la valeur comptable des actifs et des passifs figurant dans les états financiers



consolidés et la base fiscale correspondante dans le calcul du bénéfice imposable. Les passifs d'impôts différés sont généralement constatés pour toutes les différences temporelles imposables, et les actifs d'impôts différés comptabilisés dans la mesure où existe un bénéfice imposable sur lequel peuvent s'imputer les différences temporelles déductibles.

Toutefois, l'impôt différé n'est pas constaté si, lors de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif à la date d'une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises, cette transaction n'a pas d'implication pour le résultat comptable ou pour le résultat imposable.

L'impôt différé est comptabilisé en produit ou en charge au compte de résultat, sauf lorsqu'il se rapporte à des éléments directement crédités ou débités dans les capitaux propres, auquel cas, il est également enregistré en capitaux propres.

La valeur comptable des actifs d'impôts différés est révisée à la fin de chaque période comptable et réduite dans la mesure où il n'est plus probable que les bénéfices imposables soient suffisants pour permettre la réalisation de tout ou partie de l'actif.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsque :

- le Groupe dispose d'un droit juridiquement exécutoire d'opérer compensation entre les montants comptabilisés pour les actifs d'impôts courants et les passifs d'impôts courants ;
- le Groupe a l'intention soit de procéder à un règlement net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément ;
- Les actifs d'impôts différés et les passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale au cours de chaque période future durant laquelle il est prévu de régler ou de récupérer des passifs et des actifs d'impôts différés d'un montant significatif.

(b) Régime fiscal des sociétés agricoles en Ukraine

En Ukraine, une société est automatiquement considérée comme un producteur agricole si au moins 75 % de ses revenus de l'année fiscale précédente proviennent de la vente de produits agricoles. Dans ce cas, une société agricole bénéficie du régime spécial d'impôt sur les sociétés et du régime de TVA privilégié décrits ci-après.

Le 24 décembre 2015, le Parlement d'Ukraine a adopté la « Loi portant modification du Code fiscal de l'Ukraine et certains autres actes législatifs de l'Ukraine ayant pour effet de maintenir l'équilibre des recettes budgétaires en 2016 ». Les évolutions fiscales sont entrées en vigueur au 1er janvier 2016. En vertu de la Loi, le régime de TVA privilégié applicable aux sociétés agricoles prendra fin au 1er janvier 2017. Bien qu'il reste en vigueur pendant l'exercice 2016, les producteurs agricoles ne peuvent plus désormais conserver que 15 % de la TVA nette payable sur le compte spécial, contre 100 % en 2014 et 2015.

- Impôt sur les sociétés : les entreprises agricoles ne sont pas soumises à l'impôt sur le revenu des sociétés mais à un impôt foncier qui est calculé sur la base d'un pourcentage de la valeur des terrains servant à la production agricole. Les coûts apparentés correspondants sont classés dans le poste « Coût des ventes ».
- Régime de TVA privilégié :
 - Les dépenses sur les recettes et les actifs sont comptabilisés hors TVA, sauf si la TVA encourue lors de l'achat de biens ou de services n'est pas récupérable auprès de l'administration fiscale, auquel



cas, elle est comptabilisée comme faisant partie du prix d'achat des biens ou comme faisant partie de la dépense applicable. Les créances, les dettes, les paiements à l'avance effectués et les avances reçues sont comptabilisés TVA incluse.

- Le montant net de TVA récupérable ou payable à l'administration fiscale est inclus comme faisant partie d'autres actifs à court terme ou passifs à court terme dans le bilan.
- Les entités éligibles au régime de TVA privilégié transfèrent la TVA nette payable sur des comptes bloqués spéciaux et sont autorisées à utiliser les fonds accumulés sur ces comptes pour l'achat de biens et de services liés à leurs activités agricoles, au lieu de reverser ces sommes au budget de l'État, comme cela est exigé pour les autres contribuables. En même temps, ces entités ne sont pas autorisées à demander un crédit de TVA net pour un remboursement sur le budget de l'État. Le montant net de TVA payable, établi au niveau de l'entité, est comptabilisé en recette différée sur les subventions gouvernementales dans le bilan jusqu'au moment où l'entité en question encourt des dépenses admissibles, date à laquelle il est constaté dans le compte de résultat en tant que recette provenant de subventions gouvernementales.

Parmi les 26 entités juridiques contrôlées par le Groupe en Ukraine au 31 décembre 2016, 15 sont impliquées dans la production agricole et éligibles aux dispositions fiscales spécifiques réservées en 2016 aux entreprises agricoles d'Ukraine.

6.13. Avantages du personnel

(a) Engagements de retraite

Le Groupe ne gère aucun régime de retraite significatif. Les cotisations versées aux caisses de retraite locales sont traitées en avantages définis.

(b) Indemnités de fin de contrat

Les indemnités de fin de contrat sont exigibles chaque fois que le contrat de travail d'un salarié est résilié par le Groupe avant l'âge légal de départ en retraite ou qu'un salarié accepte un départ volontaire en échange de leur versement. Le Groupe comptabilise ces indemnités lorsqu'il s'est manifestement engagé, soit à résilier le contrat de travail de salariés conformément à un plan formel détaillé sans aucune possibilité de retrait, soit à accorder des indemnités de fin de contrat à titre d'incitation à un départ volontaire. Le montant des indemnités arrivant à échéance plus de douze (12) mois après la date de clôture est actualisé.

6.14. Provisions

Une provision doit être constituée si le Groupe en a l'obligation (juridique ou implicite) au titre d'un événement antérieur et qu'il est à la fois probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation puisse donner lieu à une estimation fiable. Les futures pertes opérationnelles ne donnent lieu à la constitution d'aucune provision.



6.15. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires représente les produits des activités ordinaires. Ces produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir pour la vente de biens ou de services dans le cadre des activités ordinaires du Groupe.

Les produits des activités ordinaires présentés pour les activités ukrainiennes du Groupe ne comprennent pas la TVA collectée sur les ventes (autres produits d'exploitation) réalisées par les entités bénéficiant du régime fiscal dérogatoire des sociétés agricoles dans ce pays (Note 6.12 (b)).

Ces mêmes produits des activités agricoles sont présentés nets des remises, rabais et ristournes, et après élimination des ventes intra-Groupe.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé dès lors qu'il est probable que les avantages économiques reviennent au Groupe et que son montant puisse être évalué de manière fiable.

Les critères spécifiques suivants doivent également être réunis avant toute comptabilisation du chiffre d'affaires :

- Vente de biens et de produits finis : le chiffre d'affaires est comptabilisé si les risques et les avantages significatifs inhérents à la propriété des biens à revendre et des produits finis ont été transférés à l'acheteur, que le montant du chiffre d'affaires peut être évalué de façon fiable et que le Groupe ne continue à être impliqué ni dans la gestion telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, ni dans le contrôle effectif des biens cédés. Le transfert des risques, qui intervient au moment de la livraison ou de l'expédition, varie selon les dispositions du contrat passé avec le client.
- Fourniture de services : le chiffre d'affaires est comptabilisé dans la période comptable au cours de laquelle les services sont rendus.

Le chiffre d'affaires du Groupe provient pour l'essentiel de la vente de produits agricoles.

6.16. Contrats de location (le Groupe ayant la qualité de preneur de baux)

Les contrats de location pour lesquels une fraction significative des risques et des avantages associés à la propriété sont retenus par le bailleur sont classés en contrats de location simple. Les paiements effectués dans le cadre de contrats de location simple (nets de toute prime versée par le bailleur) sont comptabilisés en résultat en appliquant une méthode d'amortissement linéaire pendant la durée du contrat de location.

Les contrats de location pour lesquels les risques et avantages associés à la propriété sont en substance transférés au Groupe en tant que preneur du bail sont classés en contrats de location-financement. Au commencement du contrat de location, le Groupe comptabilise l'actif acquis aux termes du contrat de location-financement (cf. note 9) et la dette relative (cf. note 17) dans son État de situation financière pour des montants égaux à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. La dette correspondante envers le bailleur est inscrite à l'état consolidé de la situation financière dans les dettes découlant d'un contrat de location-financement. Les loyers versés sont répartis entre les charges financières et la réduction des dettes locatives de manière à obtenir un taux d'intérêt constant sur le solde restant de la dette. Les charges financières sont directement constatées dans le Compte de résultat consolidé en frais financiers. Les actifs acquis au titre des contrats de location-financement sont amortis sur la plus courte période entre la durée d'utilité et la durée du contrat.



6.17. Rémunérations en actions

La juste valeur des services considérés comme ayant été reçus en échange des instruments de capitaux propres (bons de souscription) émis est portée aux charges dans le compte de résultat et aux autres réserves dans les capitaux propres durant la période d'acquisition des droits (entre la date d'attribution des bons de souscription et la date d'acquisition définitive des droits relatifs à ces instruments). La juste valeur des services reçus est déterminée sur la base de la juste valeur (valeur de marché) des instruments de capitaux propres attribués à leur date d'attribution.



7. Information sectorielle

Le Groupe compte un seul segment opérationnel en Ukraine, composé de 26 entités juridiques agricoles exploitant environ 120 000 hectares de terres cultivées.

8. Immobilisations incorporelles et droits au bail

(en milliers d'euros)	Valeur brute				Amortissements				Valeur nette			
	Écart d'acquisition (1)	Droits au bail (2)	Autres (3)	Total	Écart d'acquisition	Droits au bail	Autres	Total	Écart d'acquisition	Droits au bail	Autres	Total
31 décembre 2014	34 065	8 724	470	43 259	-	(2 160)	(223)	(2 383)	34 065	6 564	247	40 876
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Acquisitions	-	-	55	55	-	-	-	-	-	-	55	55
Amortissements	-	-	-	-	-	(1 098)	(74)	(1 172)	-	(1 098)	(74)	(1 172)
Écart de conversion	(102)	(2 326)	(80)	(2 508)	-	661	31	692	(102)	(1 665)	(49)	(1 816)
Cessions	-	-	(38)	(38)	-	-	17	17	-	-	(21)	(21)
Autres mouvements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
31 décembre 2015	33 963	6 398	407	40 768	-	(2 597)	(249)	(2 846)	33 963	3 801	158	37 922
Variation de périmètre*	3 021	-	-	3 021	-	-	-	-	3 021	-	-	3 021
Acquisitions	-	-	195	195	-	-	-	-	-	-	195	195
Amortissements	-	-	-	-	-	(732)	(59)	(791)	-	(732)	(59)	(791)
Écart de conversion	(92)	(495)	(19)	(606)	-	204	8	212	(92)	(291)	(11)	(394)
Cessions	-	-	(3)	(3)	-	-	3	3	-	-	-	-
Transfert vers actifs détenus en vue de la vente	(33)	(94)	(3)	(130)	-	94	1	95	(33)	-	(2)	(35)
31 décembre 2016	36 859	5 809	577	43 245	-	(3 031)	(296)	(3 327)	36 859	2 778	281	39 918

(*) Écart d'acquisition découlant de l'acquisition de Tornado (cf. Note 2.1)

(1) Au 31 décembre 2016, l'écart d'acquisition se compose de :

- 226 k€ découlant de l'acquisition de Barvenkovskaya
- 2 951 k€ découlant de l'acquisition de Tornado
- 33 682 k€ découlant de la consolidation de l'ex-Groupe AgroGeneration au 11 octobre 2013.

Écart d'acquisition : test de dépréciation

Le groupe soumet chaque année l'écart d'acquisition à un test de dépréciation. L'unité génératrice de trésorerie (UGT) retenue pour le test de dépréciation de l'écart d'acquisition correspond au segment opérationnel Ukraine (Note 7).



La valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie est déterminée à l'aide du calcul de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité a été déterminée par actualisation des flux de trésorerie en se fondant sur les prévisions opérationnelles.

Les hypothèses principales et la valeur recouvrable totale obtenue ont été comparées à la capitalisation boursière pour contrôler la vraisemblance du résultat.

Basée sur les hypothèses clés spécifiques suivantes, l'évaluation constitue la meilleure estimation établie par la direction à la date des présents États financiers consolidés :

- les prévisions de flux de trésorerie des cinq prochains exercices financiers reposent sur le budget 2017 ;
- en l'absence de référence financière de long terme, les flux de trésorerie anticipés générés au-delà des horizons de planification sont établis à partir du dernier exercice de l'horizon de planification ;
- les flux de trésorerie sont actualisés au taux de 13,63 %, valeur représentant le CMPC du Groupe ;
- un taux de croissance à l'infini de 1,5 % a été retenu pour le calcul des valeurs terminales au 31 décembre 2021.

Il a été procédé à une analyse de sensibilité, notamment sur le CMPC, la croissance à l'infini et les prix et le coût des hypothèses de production. Aucun changement raisonnable des hypothèses ne donne naissance à un risque de dépréciation.

(2) Droits au bail

Au 31 décembre 2016, la valeur comptable nette des droits au bail s'élève à 2 778 k€, chiffre représentant avant tout l'affectation du prix d'acquisition, constitué de la juste valeur d'AgroGeneration, aux contrats de location de terrains.

Le portefeuille foncier total d'AgroGeneration inclus dans les droits au bail se composait d'env. 62 000 ha.

(3) Les autres immobilisations incorporelles incluent les logiciels administratifs et les charges constatées d'avance pour droits au bail.



9. Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	Valeur brute				Amortissements			Valeur comptable nette			
	Bâtiments	Machines agricoles et autres	En cours et préparations	Total	Bâtiments	Machines agricoles et autres	Total	Bâtiments	Machines agricoles et autres	En cours et préparations	Total
31 décembre 2014	9 863	23 823	383	34 069	(1 924)	(9 964)	(11 888)	7 939	13 859	383	22 181
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réévaluation à la juste valeur	13 482	24 839	(73)	38 248	-	-	-	13 482	24 839	(73)	38 248
Impact de la réévaluation sur la dépréciation	(3 113)	(14 943)	-	(18 056)	3 113	14 943	18 056	-	-	-	-
Acquisitions	388	1 149	52	1 589	-	-	-	388	1 149	52	1 589
Amortissements	-	-	-	-	(1 293)	(5 483)	(6 776)	(1 293)	(5 483)	-	(6 776)
Écart de conversion	(4 636)	(7 831)	(76)	(12 543)	100	423	523	(4 536)	(7 408)	(76)	(12 020)
Cessions	(50)	(159)	(1)	(210)	4	55	59	(46)	(104)	(1)	(151)
Autres mouvements	122	11	(134)	(1)	-	-	-	122	11	(134)	(1)
31 décembre 2015	16 056	26 889	151	43 096	-	(26)	(26)	16 056	26 863	151	43 070
Variation de périmètre	729	3	-	732	-	-	-	729	3	-	732
Réévaluation à la juste valeur	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Impact de la réévaluation sur la dépréciation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Acquisitions	230	1 718	155	2 103	-	-	-	230	1 718	155	2 103
Amortissements	-	-	-	-	(1 269)	(6 030)	(7 299)	(1 269)	(6 030)	-	(7 299)
Écart de conversion	(1 255)	(2 085)	(11)	(3 351)	5	23	28	(1 250)	(2 062)	(11)	(3 323)
Cessions	(9)	(141)	(1)	(151)	1	56	57	(8)	(85)	(1)	(94)
Autres mouvements	207	(171)	(36)	-	(89)	89	-	118	(82)	(36)	(1)
Transfert vers actifs détenus en vue de la vente	(831)	(336)	(5)	(1 172)	97	62	159	(734)	(274)	(5)	(1 013)
31 décembre 2016	15 127	25 877	253	41 257	(1 255)	(5 826)	(7 081)	13 872	20 051	253	34 176

Au 31 décembre 2016, la valeur nette totale des immobilisations corporelles acquises au travers de contrats de location-financement s'élevait à 0,7 million d'€ (31 décembre 2015 : 4,2 millions d'€).

La valeur nette comptable des actifs corporels nantis au 31 décembre 2016 s'élève à 13 368 k€ (4 230 k€ sur les bâtiments et 9 138 k€ sur les machines agricoles et les autres immobilisations corporelles).



10. Actifs financiers

(en milliers d'euros)	<u>Non courant</u>		<u>Courant</u>		<u>Total</u>
	<u>Filiales non-consolidées (1)</u>	<u>Autres immobilisations financières (2)</u>	<u>Dépôts à terme (3)</u>	<u>Autres immobilisations financières (4)</u>	
	31 décembre 2014	122	153	1 798	
Variation de périmètre	-	-	-	-	-
Acquisition de filiales	-	-	-	-	-
Acquisition d'immobilisations financières	-	34	16 792	1 089	17 915
Cession d'immobilisations financières	-	(39)	(2 425)	-	(2 464)
Autres mouvements	-	-	-	-	-
Variation de taux de change	(25)	-	(997)	(84)	(1 106)
Amortissements	-	-	-	-	-
31 décembre 2015	97	148	15 168	1 005	16 418
Variation de périmètre	-	(176)	-	-	(176)
Acquisition de filiales	-	-	-	-	-
Acquisition d'immobilisations financières	-	218	5 175	-	5 393
Cession d'immobilisations financières	-	(45)	(17 349)	(924)	(18 318)
Autres mouvements	-	3	-	-	3
Variation de taux de change	(5)	-	(1 022)	(81)	(1 108)
Amortissements	(7)	-	-	-	(7)
Transfert vers actifs détenus en vue de la vente	-	-	(39)	-	(39)
31 décembre 2016	85	148	1 933	-	2 166

(1) Les filiales non-consolidées incluent 8,96 % des actions d'Agro-Farme, acquise en mars 2013, et 10 % des actions d'Agropervomaïsk, acquise en 2008.

(2) Les « Autres immobilisations financières » correspondent principalement à un dépôt fait auprès d'un intermédiaire financier spécialisé, dans le cadre d'un contrat de liquidité concernant des transactions sur l'action AgroGeneration sur le marché Alternext du NYSE Euronext. Ce contrat est en place depuis le 1er mars 2010, date à laquelle la valeur AgroGeneration a été admise sur le marché Alternext. Il est conforme au code d'éthique de l'AFEI approuvé par l'AMF par la décision du 11 septembre 2006.

Le montant alloué à ce contrat de liquidité est de 800 k€ au 31 décembre 2016. Au cours de l'exercice comptable 2016, et dans le cadre de l'exercice du contrat de liquidité, 1 470 000 titres ont été achetés au prix moyen de 0,33 €, et 1 411 000 titres ont été vendus au prix moyen de 0,34 €.



Au 31 décembre 2016, la situation du contrat est la suivante :

- en tout, le Groupe détenait 609 430 actions pour un montant total de 207 k€ (0,34 €/action) en vertu de son contrat de liquidité (cf. Tableau consolidé de variation des fonds propres en page 7) ;
- les liquidités disponibles en vertu de ce contrat s'élevaient à 128 k€ (elles sont présentées dans les « Autres actifs financiers » dans l'état ci-dessus).

(3) Au 31 décembre 2016, le montant se compose en 1 922 k€ de dépôts à terme et 11 k€ de produits d'intérêts courus sur ces derniers.

Tous les dépôts à terme des filiales ukrainiennes sont mis en nantissement de passifs au titre des contrats de prêt conclus avec Alfa-Bank (cf. Note 17). Ils peuvent être retirés après remboursement des tranches de prêts correspondantes et sont classés en « Actifs financiers (courants) » (cf. Note 10).

(4) Au 31 décembre 2015, les autres actifs financiers étaient présentés par lettre de crédit.

11. Impôt sur les sociétés

11.1. Analyse de l'impôt sur les sociétés : preuve d'impôt

La décomposition de l'impôt sur les sociétés est présentée ci-après :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Impôts courants	168	(566)
Impôts différés	(6)	788
Total impôt sur les sociétés	162	222

L'analyse de l'impôt sur les sociétés révèle l'existence des facteurs suivants :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Résultat comptable avant impôt	(726)	(8 150)
Résultat avant impôt	(726)	(8 150)
Taux de l'impôt français sur les sociétés	28,00 %*	33,33 %
(Charge) / gain fiscal théorique	203	2 716
Impact de :		
résultat des producteurs agricoles exonérés d'impôt en Ukraine (cf. Note 6.12)	2 149	1 359
impôts différés actif non constatés et pertes fiscales inutilisées	(2 751)	(5 525)
différences permanentes entre bénéfice comptable et bénéfice fiscal	1 220	2 514
pertes fiscales utilisées	-	788
différence entre les taux d'impôt français et étranger	(983)	(1 630)
Gain / (perte) sur taxation effective	(162)	222
Charge d'impôt sur les sociétés déclarée dans les états financiers consolidés	(162)	222



*À compter du 1er janvier 2019, le taux d'imposition français auquel AgroGeneration SA sera soumis baissera à 28 %. Pour plus de détails, se reporter à la Note 6.12

11.2. Actifs et passifs d'impôts différés

La plupart des sociétés du Groupe soumises à l'impôt sur les sociétés (Note 6.12) sont en position nette d'impôt différé actif en raison de l'accumulation de pertes fiscales.

À titre d'information, le report total de pertes fiscales d'AgroGeneration SA s'élève à 33 537 k€ au 31 décembre 2016 et à 29 926 k€ au 31 décembre 2015 (actifs d'impôts différés respectivement égaux à 9 390k€ et 9 975 k€). S'agissant des entités ukrainiennes, le report total de pertes fiscales s'élève à 27 166 k€ au 31 décembre 2016 et à 21 542 k€ au 31 décembre 2015 (actifs d'impôts différés respectivement égaux à 4 890 k€ et 3 878 k€). Ces actifs d'impôt différé n'ont pas été reconnus à la fin de l'exercice financier 2016 puisqu'il est peu vraisemblable qu'ils soient récupérés dans un futur proche.

12. Stocks

(en milliers d'euros)	31 décembre 2016			31 décembre 2015		
	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette
Matières premières et autres	4 579	(68)	4 511	3 404	(73)	3 331
Stock d'encours	7 702	-	7 702	6 793	-	6 793
Produits agricoles	13 030	-	13 030	4 127	-	4 127
Total	25 311	(68)	25 243	14 324	(73)	14 251

Les matières premières et autres fournitures correspondent aux intrants à utiliser dans la campagne agricole 2016-2017, y compris les achats de semis, d'engrais, de carburant, de pièces détachées et de produits d'autres fournisseurs. Les **encours** incluent les coûts accumulés avant les semis.

Au 31 décembre 2016, le stock de **produits agricoles**, qui représente 13 030 k€, se compose principalement de 77 783 t de céréales provenant de la récolte 2015-2016 (31 808 tonnes au 31 décembre 2015).

L'**amortissement** représente la perte de valeur des stocks, évalués à la valeur réalisable nette à la date de clôture.

Au 31 décembre 2016, 8 223 k€ (50 431 t) de produits finis ont été nantis pour la ligne de crédit court terme (82,9 k€ [320 t] de matières premières et d'autres fournitures étaient nantis pour la ligne de crédit court terme au 31 décembre 2015).



13. Actifs biologiques

(en milliers d'euros)	31 décembre 2016			31 décembre 2015		
	Actifs biologiques au coût d'acquisition	Ajustement à juste valeur	Juste valeur	Actifs biologiques au coût d'acquisition	Ajustement à juste valeur	Juste valeur
Non courant						
Cultures	-	-	-	-	-	-
Animaux d'élevage	77	(25)	52	144	47	191
Total actifs biologiques non-courants	77	(25)	52	144	47	191
Courant						
Cultures	8 071	3 714	11 785	9 380	4 916	14 296
Animaux d'élevage	130	(31)	99	379	(184)	195
Total actifs biologiques courants	8 201	3 683	11 884	9 759	4 732	14 491
TOTAL ACTIFS BIOLOGIQUES	8 278	3 658	11 936	9 903	4 779	14 682

Les actifs biologiques du Groupe sont des céréales et des plantes oléagineuses, qui sont déjà plantées au 31 décembre 2016 pour être récoltées au cours du second semestre 2017 en Ukraine. Ils incluent également le bétail, formé de vaches laitières et de vaches à viande ainsi que d'autres bovins.

Les actifs biologiques du Groupe sont mesurés à la juste valeur diminuée des coûts de vente estimés et relèvent du niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur (pour plus de détails, cf. Note 6.8). À la date de clôture du bilan, la juste valeur des **cultures sur pied** est déterminée sur la base de la surface plantée et des données inobservables significatives suivantes au 31 décembre 2016 :

- Prix des cultures
- Rendement des cultures (tonnes par hectare)
- Coûts de production attendus

	31 décembre 2016				31 décembre 2015			
	Surface cultivée (en hectares)	Rendement moyen (t/ha)	Prix moyen (EUR/t)	Juste valeur (en kEUR)	Surface cultivée (en hectares)	Rendement moyen (t/ha)	Prix moyen (EUR/t)	Juste valeur (en kEUR)
Blé d'hiver	30 233	4,6	128	7 236	38 850	4,3	134	9 518
Orge d'hiver	4 381	5,2	118	1 080	5 180	4,8	136	1 566
Colza d'hiver	7 316	2,4	375	3 469	6 315	2,5	358	3 212
TOTAL	41 930			11 785	50 345			14 296

Si les prévisions de l'équipe de direction au 31 décembre 2016 avaient été supérieures/inférieures de 10 %, la juste valeur des actifs biologiques et la marge brute se seraient trouvées augmentées ou diminuées d'environ 2 338 k€.

Les données inobservables significatives utilisées dans la mesure de la juste valeur du **bétail** sont les suivants :

- Nombre moyen de têtes et poids moyen



- Entrées futures attendues procurées par le bétail

Le tableau suivant représente les mouvements d'actifs biologiques pour les exercices clos le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2015 :

(en milliers d'euros)	Cultures	Animaux d'élevage	TOTAL
Valeur comptable au 31 décembre 2014	11 943	378	12 321
<i>Actifs biologiques courants</i>	11 931	162	12 093
<i>Actifs biologiques non-courants</i>	12	216	228
Reclassement des en-cours d'ouverture en actifs biologiques (après semis)	4 825	-	4 825
Coûts engagés sur la période	39 702	609	40 311
Variation de stocks liée à la récolte	(56 775)	(456)	(57 231)
Gain / perte lié au changement de la juste valeur	18 956	(35)	18 921
Dépréciation des actifs biologiques	(706)	-	(706)
Écart de conversion	(3 649)	(110)	(3 759)
Valeur comptable au 31 décembre 2015	14 296	386	14 682
<i>Actifs biologiques courants</i>	14 296	195	14 491
<i>Actifs biologiques non-courants</i>	-	191	191
Reclassement des en-cours d'ouverture en actifs biologiques (après semis)	6 793	-	6 793
Coûts engagés sur la période	41 541	377	41 918
Variation de stocks liée à la récolte	(70 231)	(489)	(70 720)
Gain / perte lié au changement de la juste valeur	22 276	(94)	22 182
Dépréciation des actifs biologiques	(835)	-	(835)
Actifs détenus en vue de la vente	(453)	-	(453)
Écart de conversion	(1 602)	(29)	(1 631)
Valeur comptable au 31 décembre 2016	11 785	151	11 936
<i>Actifs biologiques courants</i>	11 785	99	11 884
<i>Actifs biologiques non-courants</i>	-	52	52

Au 31 décembre 2016, 11 785 k€ (soit 41 930 ha) d'actifs biologiques ont été nantis pour la ligne de crédit court terme (contre 14 241 k€, soit 50 236 ha, au 31 décembre 2015) (cf. Note 17).



14. Clients et autres créances

(en milliers d'euros)	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Créances clients	341	1 228
Avances versées (1)	133	726
Autres créances	817	510
Créances sociales et fiscales (hors créances de TVA)	498	127
Créances de TVA (2)	1 104	903
Charges constatées d'avance	29	158
Clients et autres créances	2 922	3 652

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Devise :		
Libellé en EUR	152	248
Libellé en USD	500	876
Libellé en UAH	2 272	2 528
Clients et autres créances	2 924	3 652

L'exposition maximale au risque représenté par les créances à la date de clôture du bilan correspond à la juste valeur de chaque classe de créances mentionnée ci-dessus. Le Groupe n'a pas de collatéral pour couverture.

(1) Les avances versées correspondent à des prépaiements auprès des fournisseurs d'intrants pour la récolte de 2017.

(2) Les créances de TVA se décomposent pour l'essentiel en:

440 k€ liés aux entités ukrainiennes bénéficiant du régime fiscal spécial pour sociétés agricoles (Note 6.12 (b));

541 k€ se rapportant aux entités ukrainiennes qui n'ont pas opté pour le régime spécial de taxation réservé aux producteurs agricoles. Ce montant représente la TVA déductible reçue lors des achats, qui a été déclarée et doit diminuer les obligations de TVA à venir ;

118 k€ se rapportant à la TVA déductible d'AgroGeneration SA.



15. Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en milliers d'euros)	<u>31 décembre 2016</u>	<u>31 décembre 2015</u>
Disponibilités	3 130	3 931
Valeurs de placement	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 130	3 931

Le poste Trésorerie et équivalents de trésorerie est libellé dans les monnaies ci-dessous au 31 décembre 2016 :

(en milliers d'euros)	<u>31 décembre 2016</u>	<u>31 décembre 2015</u>
	<u>Trésorerie et équivalents de</u> <u>trésorerie</u>	<u>Trésorerie et équivalents de</u> <u>trésorerie</u>
Devise :		
Libellé en EUR	135	2 557
Libellé en USD	891	1 071
Libellé en UAH	2 104	303
Total	3 130	3 931

16. Actifs et passifs détenus en vue de la vente

(en milliers d'euros)	<u>31 décembre 2016</u>
Immobilisations incorporelles	35
Immobilisations corporelles	1 013
Impôts différés actifs	
Actifs financiers	39
Stocks	836
Actifs biologiques	453
Clients et autres créances	87
Trésorerie et équivalents de trésorerie	109
Total des actifs détenus en vue de la vente	2 572
Provisions	-
Impôts différés passifs	-
Emprunts	56
Fournisseurs et autres créditeurs courants	422
Total des passifs détenus en vue de la vente	478

Au mois de décembre 2016, le Conseil d'administration a décidé de vendre deux filiales agricoles, ZACH et VYB. En décembre 2016, les actifs de ces deux filiales ont été classés comme destinés à être cédés.



Au 31 décembre 2016, ZACH et VYB et les actifs suivants ont été mis en nantissement de passifs au titre des contrats de prêt conclus avec Alfa-Bank (cf. Note 17) :

- dépôts : 39 k€
- machines et équipements : 79 k€
- actifs biologiques : 453 k€ (1 828 ha)
- produits finis : 335 k€ (1 489 t)

17. Emprunts

(en milliers d'euros)	31 décembre 2016					31 décembre 2015				
	Non courant	Courant			TOTAL	Non courant	Courant			TOTAL
	Emprunts	Emprunts	Intérêts	Total		Emprunts	Emprunts	Intérêts	Total	
OSRANE (1)	5 141	3 375	1 187	4 562	9 703	8 630	2 869	1 205	4 074	12 704
Obligations Konkur	-	-	-	-	-	-	-	33	33	33
Contrats de location financiers (2)	217	329	-	329	546	527	831	7	838	1 365
Emprunts bancaires (3)	-	30 840	461	31 301	31 301	5 125	33 161	480	33 641	38 766
Autres dettes financières (4)	-	2 976	360	3 336	3 336	-	1 658	21	1 679	1 679
Total emprunts	5 358	37 520	2 008	39 528	44 886	14 282	38 519	1 746	40 265	54 547

(1) Au 31 décembre 2016, le coût amorti des OSRANE s'élève à 8,5 M€ et les charges d'intérêts à 1,2 M€.

(2) Les paiements des locations courants et non courants sont comptabilisés à la valeur actuelle des paiements de locations minimaux futurs (cf. Note 28.2).

(3) Les emprunts bancaires incluent les emprunts souscrits auprès d'Alfa-Bank Ukraine (25,5 M€) et de la BERD (5,3 M€).

Dans le cadre des emprunts auprès d'Alfa-Bank, le Groupe a mis en nantissement une partie de ses actifs courants et actifs immobilisés, en particulier :

- certaines des immobilisations (Bâtiments et Machines agricoles ; cf. Note 9),
- dépôts à court terme (cf. Note 10),
- certains des actifs biologiques (cf. Note 13),
- des participations dans des filiales en Ukraine et à Chypre,
- une partie des stocks (cf. Note 12).

Les actions dans les filiales Marrimore, AJU, AFU et UCD ont été remises en nantissement au bénéfice de la Banque européenne de reconstruction et de développement (BERD) dans le périmètre de la convention de financement signée en 2011.

Conformément à la convention signée le 29 septembre 2011, la BERD a obtenu 850 000 bons de souscription d'actions (BSA) qui lui donnent droit à 850 000 actions supplémentaires ayant un prix d'exercice de 2,05 € ;



les actions de Harmelia, Wellaxo, Zito, Zeanovi, Azent et HAR, VYB, BAR, DON, NST, POD, AgroDom, ZACH, LAN, UNA, APK, ANN, AGZ, BUR sont nanties au profit d'AlfaBank en application de l'accord de prêt.

Les prêts accordés par AlfaBank et la BERD sont soumis à des covenants, dont certaines ne sont pas respectées par le Groupe. La totalité du prêt octroyé par la BERD a été classée comme une dette à court terme au 31 décembre 2016.

(4) Les autres dettes financières se rapportent à des emprunts contractés auprès d'un investisseur privé (1,9 M€) et des parties liées SBT Investment (0,4 M€) et Konkur (0,7 M€).

Les échéances des emprunts à court et à long terme sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	2017	2018	2019	2020 et après	Total
OSRANE	4 562	4 039	1 102	-	9 703
Obligations Konkur	-	-	-	-	-
Contrats de location financiers	329	144	55	18	546
Emprunts bancaires	31 301	-	-	-	31 301
Autres dettes financières	3 336	-	-	-	3 336
Total emprunts	39 528	4 183	1 157	18	44 886

Détail des emprunts à taux variable et des emprunts à taux fixe (hors intérêts) :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2016		31 décembre 2015	
	Variable	Fixe	Variable	Fixe
OSRANE	-	8 516	-	11 499
Emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts bancaires	5 323	25 517	6 362	31 924
Contrats de location financiers	401	145	694	664
Autres dettes financières	-	2 976	-	1 658
Total emprunts	5 724	37 154	7 056	45 745

Les valeurs comptables des emprunts du Groupe sont libellées dans les monnaies suivantes :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Devise :		
EUR	9 703	13 006
USD	35 183	41 541
UAH	-	-
Total emprunts	44 886	54 547

Les taux d'intérêt moyens du Groupe, ventilés par devise, sont les suivants :

Devise	31 décembre 2016	31 décembre 2015
EUR	8,0%	8,4%
USD	12,7%	12,8%



18. Capital social

	<u>Capital social en euros</u>	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Prime d'émission en euros</u>
31 décembre 2014	4 618 096	92 361 928	166 467 669
Autres actions émises (remboursement d'OSRANE)	307 373	6 147 460	2 486 927
31 décembre 2015	4 925 469	98 509 388	168 954 596
Autres actions émises (remboursement d'OSRANE)	83 203	1 664 060	694 697
31 décembre 2016	5 008 672	100 173 448	169 649 293

Instrumentes en circulation au 31 décembre 2016

Au 31 décembre 2016, le nombre d'instruments en circulation et le nombre d'actions pouvant potentiellement être émises suite à l'exercice de ces instruments sont présentés ci-dessous :

	<u>Nombre d'instruments</u>	<u>Nombre d'actions supplémentaires potentielles</u>
BSPCE	5 327	106 540
Stock-options	1 317 833	1 317 833
BSA BERD	850 000	850 000
OSRANE (1)	590 031	122 726 448
BSA Konkur	1 379 487	2 519 544
Actions gratuites	295 000	295 000
Total nombre d'actions supplémentaires potentielles		127 815 365

(1) Le nombre d'actions supplémentaires potentielles OSRANE est calculé à raison de 208 actions par OSRANE (nombre maximal remboursable au 31 décembre 2016).



19. Provisions

(en milliers d'euros)	Provisions pour		Total
	litiges	risques et charges	
31 décembre 2014	-	-	-
Dotation	-	-	-
Reprise (utilisée)	-	-	-
Reprise (non utilisée)	-	-	-
Changement de périmètre	-	-	-
Autres mouvements	-	-	-
Écart de conversion	-	-	-
31 décembre 2015	-	-	-
Dotation	49	490	539
Reprise (utilisée)	-	-	-
Reprise (non utilisée)	-	-	-
Changement de périmètre	-	-	-
Autres changements	-	-	-
Écart de conversion	-	-	-
31 décembre 2016	49	490	539

La direction suit au plus près les litiges (notamment fiscaux) et en évalue les risques.

Au 31 décembre 2016, le Groupe avait constitué une provision de 0,48 M€ pour les risques fiscaux encourus par les sociétés chypriotes du Groupe.

Au 31 décembre 2016, le Groupe n'est exposé à aucun autre litige significatif.

Pour plus de précisions sur les risques liés à l'évolution de l'environnement juridique et fiscal, se reporter à la Note 3.2.

20. Fournisseurs et autres créditeurs courants

(en milliers d'euros)	<u>31 décembre 2016</u>	<u>31 décembre 2015</u>
Fournisseurs	2 435	5 383
Avances reçues	477	930
Dettes fiscales et sociales	1 741	1 079
Dettes de TVA	755	426
Produits constatés d'avance	57	-
Autres créditeurs	830	459
Dettes sur l'acquisition de filiales	2 653	-
Fournisseurs et autres dettes	8 948	8 277



Les Dettes fournisseurs et autres dettes sont libellées dans les monnaies suivantes :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Devise :		
Libellé en EUR	1 077	1 069
Libellé en USD	4 425	3 473
Libellé en UAH	3 446	3 735
Fournisseurs et autres dettes	8 948	8 277

21. Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont classés comme suit conformément à la norme IFRS 7 :

Classification des actifs et passifs financiers par catégorie et juste valeur au 31 décembre 2016

(en milliers d'euros)	Comptabilisés au coût amorti	Comptabilisés à la juste valeur		Valeur comptable totale au 31 décembre 2016	Valorisés à prix d'acquisition	Niveau de hiérarchie des justes valeurs de l'instrument financier selon IFRS 7		
		par le biais du compte de résultat	en capitaux propres			Niveau 1 : prix cotés sur le marché et disponibles	Niveau 2 : valorisation basée sur des données de marché observables	Niveau 3 : valorisation basée sur des données de marché observables
Actifs								
Immobilisations financières								
Titres des filiales non-consolidées			85	85	85			
Autres immobilisations financières	12	97		109	12	97		
Actifs financiers courants								
Dépôts à terme		1 972		1 972		1 972		
Autres immobilisations financières								
Clients et autres créances	1 158			1 158	1 158			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		3 130		3 130		3 130		
Passifs								
OSRANE	(9 703)			(9 703)	(9 703)			
Emprunts et dettes financières (courants et non courants)	(31 301)			(31 301)	(31 301)			
Location-financement (courants et non courants)	(546)			(546)	(546)			
Autres dettes financières	(3 336)			(3 336)	(3 336)			
Fournisseurs et autres créanciers courants	(8 891)			(8 891)	(8 891)			



Classification des actifs et passifs financiers par catégorie et juste valeur au 31 décembre 2015

(en milliers d'euros)		Comptabilisés à la juste valeur	Valeur comptable totale au 31 décembre 2015	Valorisés à prix d'acquisition	Niveau de hiérarchie des justes valeurs de l'instrument financier selon IFRS 7			
					Comptabilisés au coût amorti	par le biais du compte de résultat	en capitaux propres	Niveau 1 : prix cotés sur le marché et disponibles
Actifs								
	<i>Note</i>							
Immobilisations financières	10							
Titres des filiales non-consolidées			97	97	97			
Autres immobilisations financières		2	146	148	2	146		
Actifs financiers courants	10							
Dépôts à terme			15 168	15 168		15 168		
Autres immobilisations financières			1 005	1 005		1 005		
Clients et autres créances	14	3 652		3 652	3 652			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15		3 931	3 931		3 931		
Passifs								
OSRANE	17	(12 704)		(12 704)	(12 704)			
Emprunts obligataires	17	(33)		(33)	(33)			
Emprunts et dettes financières (courants et non courants)	17	(38 766)		(38 766)	(38 766)			
Location-financement (courants et non courants)	17	(1 365)		(1 365)	(1 365)			
Autres dettes financières	17	(1 679)		(1 679)	(1 679)			
Fournisseurs et autres créditeurs courants	20	(8 277)		(8 277)	(8 277)			

22. Produits provenant des activités d'exploitation ordinaires

(en milliers d'euros)	2016	2015
Produits agricoles (1)	59 481	57 459
Services et autres (2)	782	1 402
Total produits provenant des activités d'exploitation ordinaires	60 263	58 861

(1) Au cours de l'exercice 2016, AgroGeneration a vendu 315 057 tonnes de céréales et de plantes oléagineuses.



(2) Les services consistent principalement en des activités de séchage, d'entreposage et de chargement de céréales pour des tiers.

Décomposition du chiffre d'affaires par région géographique :

(en milliers d'euros)	2016	2015
Ukraine	40 730	39 212
France	19 533	19 649
Total chiffre d'affaires	60 263	58 861

Décomposition du chiffre d'affaires par récolte :

(en milliers d'euros)	2016	2015
CA récoltes	59 151	57 151
Récolte 2014	-	2 062
Récolte 2015	3 488	55 089
Récolte 2016	55 663	-
Récolte 2017	-	-
Animaux d'élevage	330	308
Services et autres	782	1 402
Total CA	60 263	58 861

Le Groupe compte deux clients principaux, auxquels il a vendu pour 18,9 M€ de marchandises en 2016 (18,7 M€ en 2015), soit 31,3 % (31,7 % en 2015) du total du chiffre d'affaires. Chacun des autres clients représente moins de 10 % du chiffre d'affaires.

23. Coûts fonctionnels / coûts par nature

(en milliers d'euros)	2016	2015
Coûts des ventes	(59 237)	(53 814)
Frais généraux & administratifs	(11 834)	(13 417)
Charges par fonction	(71 071)	(67 231)
Achats matières premières, services et locations	(37 239)	(35 185)
Charges de personnel	(6 641)	(6 635)
Amortissements	(7 017)	(7 037)
Ajustement de juste valeur des produits finis récoltés (vendus)	(18 482)	(12 873)
Autres charges	(1 692)	(5 501)
Charges par nature	(71 071)	(67 231)



En moyenne, au cours de l'exercice 2016, le Groupe comptait 1487 salariés.

24. Autres produits et charges

(en milliers d'euros)	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Produits de cession des immobilisations	45	62
Subventions d'investissement	1 021	3 353
Autres produits	869	457
Autres produits	1 935	3 872
Valeur nette comptable des immobilisations cédées	(94)	(175)
Dépréciation des immobilisations (*)	-	(1 385)
Provision pour risques et charges	(539)	-
Autres charges	(899)	(1 457)
Autres charges	(1 532)	(3 017)
Autres produits et charges opérationnels	403	855

(*) La dépréciation des immobilisations est consécutive à leur réévaluation (cf. Note 2.4 des États financiers consolidés au 31 décembre 2015).

25. Résultat financier net

(en milliers d'euros)		<u>2016</u>	<u>2015</u>
Coût d'emprunt	(1)	(7 405)	(7 852)
Gains et pertes de change		(4 734)	(13 350)
<i>Différences de change réalisées</i>	(2)	(1 752)	(2 491)
<i>Différences de change latentes</i>	(3)	(2 982)	(10 859)
Autres		(364)	1 646
Résultat financier net		(12 503)	(19 556)

Charges d'intérêts

(1) Les intérêts sont pour l'essentiel composés de :

- 1 901 k€ d'intérêts sur OSRANE
- 5 034 k€ d'intérêts sur emprunts bancaires.

Gains et pertes de change

Les actifs et passifs monétaires du Groupe libellés en devises étrangères au 31 décembre 2016 sont constitués d'emprunts et d'autres dettes libellés en dollars américains et en euros. Les autres actifs et passifs monétaires ne sont pas significatifs.



En raison de l'impact de la situation politique actuelle sur la volatilité de la hryvnia ukrainienne (cf. Note 3.3), le taux de change hryvnia ukrainienne/USD a fluctué pendant l'exercice annuel, passant de 24,01 UAH/USD au 31 décembre 2015 à 27,19 UAH/USD au 31 décembre 2016.

(2) Gains et pertes de change réalisés (montant net : perte de 1 752 k€) enregistrés par le Groupe au cours de l'exercice 2016 sous l'effet de la variation du taux de change entre la date à laquelle le passif / l'actif a été constaté et celle à laquelle le passif a été réglé ou l'actif réalisé.

(3) Gains et pertes de change latents enregistrés par le Groupe au cours de l'exercice 2016 en raison de la conversion de l'ensemble des postes monétaires des entités ukrainiennes (pour l'essentiel des prêts bancaires et des prêts intra-groupe) de la monnaie étrangère (en général l'USD) en monnaie fonctionnelle (UAH). La perte de change latente se décomposait comme suit :

- 2 343 k€ de perte de change latente principalement liée aux prêts bancaires et aux autres dettes ;
- 639 k€ de perte de change latente liée aux prêts intra-groupe, charges d'intérêts sur prêts et autres dettes ICO entre entités ukrainiennes, chypriotes et françaises ;

On notera que certains prêts intra-groupe sont classés en investissements nets (cf. Note 6.3 (b)), pour lesquels la perte de change latente (6 958 k€) est comptabilisée directement en capitaux propres.

26. Résultat par action

Le bénéfice d'exploitation par action de base est calculé en divisant :

- le bénéfice d'exploitation net, part du groupe,
- par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice financier.

Le bénéfice d'exploitation dilué par action est calculé en divisant :

- le résultat net part du groupe, en tenant compte des instruments dilutifs,
- par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, majoré du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires qui auraient été émises suite à la conversion de tous les instruments potentiellement dilutifs en actions ordinaires.

(en milliers d'euros)	<u>2016</u>	<u>2015*</u>
Résultat net consolidé - part du groupe	(888)	(7 928)
Effet lié à la dilution	-	-
Résultat net consolidé après effet de la dilution	(888)	(7 928)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	224 597 197	190 571 059
Effet dilutif potentiel	-	-
Nombre moyen d'actions après dilution	224 597 197	190 571 059
Résultat net - part du groupe par actions (euros)	(0,00)	(0,04)
Résultat net - part du groupe - dilué par actions (euros)	(0,00)	(0,04)



*Par rapport aux états financiers consolidés de l'exercice 2015, les informations comparatives des présents états financiers consolidés sont mis à jour pour corriger une erreur.

Au cours de l'exercice financier 2016, les actions ordinaires issues de la conversion potentielle des stock-options, des bons de souscription d'actions ou des BSPCE ne sont pas incluses dans le calcul dans la mesure où elles sont anti-dilutives.

27. Rémunérations en actions

27.1. Attribution de BSPCE

(a) Plan de 50 000 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE) (6 décembre 2007).

Un plan de BSPCE (Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise) a été mis en place en décembre 2007 en faveur des employés de l'ancien Groupe AgroGeneration. Il prévoit une période d'acquisition des droits de trois ans. L'exercice d'un BSPCE donne droit à 20 actions de la société d'une valeur nominale de 0,05 €. Le prix d'exercice de chaque BSPCE est de 2,50 €. Les conditions d'exercice du plan ont été modifiées en janvier 2010 en fonction du statut des bénéficiaires (salariés et anciens salariés) :

- les bénéficiaires, justifiant de la qualité de salarié ou de mandataire social au 26 janvier 2010, peuvent exercer la moitié des BSPCE éventuellement exerçables au 1er juillet 2010, sous réserve de justifier de la qualité de salarié ou de mandataire social sans interruption jusqu'au 1er juillet 2010, et l'autre moitié le 1er juillet 2011 s'ils peuvent justifier de la qualité de salarié ou de mandataire social sans interruption jusqu'à cette date. Le nombre maximum de BSPCE exerçables pour cette catégorie de bénéficiaires au 31 décembre 2013 s'élève à 500 ;
- les anciens salariés au 26 janvier 2010 peuvent exercer leurs BSPCE à compter du 1er janvier 2011, pendant douze ans à compter de la date de leur émission, sous réserve de l'obtention d'un taux de rendement interne net minimum par GreenAlliance sur son investissement au sein de la Société. Au 31 décembre 2013, le nombre maximum de BSPCE pouvant être exercés était de 4 827.

En tout, 5 327 BSPCE sont ainsi exerçables au 31 décembre 2016.

(b) Synthèse du plan de souscription de BSPCE

	2016	2015
Nombre de bons de souscription d'actions pouvant être émis au début de la période	5 327	5 327
Nombre de bons de souscription d'actions correspondant à la variation du périmètre		
Nombre de bons de souscription d'actions émis pendant la période		
Nombre de bons de souscription d'actions convertis pendant la période		
Nombre de bons de souscription d'actions perdus pendant la période		
Nombre de BSPCE pouvant être émis à la fin de la période	5 327	5 327



(c) Modèle de valorisation

Ces BSPCE ont été valorisés à leur émission en recourant à la méthode de Monte-Carlo. Les principales hypothèses retenues ont été les suivantes :

- taux sans risque : 3,79 %
- taux de rotation : 0,00 %
- volatilité : 50,00 %.

27.2. Attribution de stock-options

(a) Plan de souscription de 533 000 options (26 janvier 2009)

En date du 26 janvier 2009, suite à la délégation conférée par l'Assemblée générale extraordinaire du 26 juin 2008, et après accord du Conseil de surveillance du 30 janvier 2009, le Directoire de l'ex-Groupe AgroGeneration a distribué 533 000 stock-options. Chaque stock-option donne droit à une action au prix d'exercice de 2,02 €. Ces stock-options sont validées par tiers sur trois ans et exerçables au bout de la quatrième année (soit le 26 janvier 2013) par bloc de 25 % minimum jusqu'en 2019.

Ce plan a été remplacé, à l'exception de 50 000 stock-options, par le plan du 26 janvier 2010.

Le nombre d'options restantes au 31 décembre 2016 est de 50 000.

(b) Plan de souscription de 483 000 options (26 janvier 2010)

En date du 26 janvier 2010, suite à la délégation conférée par l'Assemblée générale extraordinaire du 7 décembre 2009, et après accord du Conseil de surveillance du 14 janvier 2010, le Directoire de l'ex-Groupe AgroGeneration a émis 483 000 stock-options donnant droit chacune à une action au prix d'exercice de 1,79 €. Le bénéficiaire doit justifier de sa qualité de salarié ou de mandataire du Groupe au 1er janvier 2013 et, s'il vient à cesser ses fonctions au sein de la société avant cette date, sauf dérogation accordée par le Directoire, il perdra :

- 1/6 de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1er juillet 2012 et avant le 1er janvier 2013,
- 2/6 de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1er janvier 2012 et avant le 1er juillet 2012,
- 3/6 de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1er juillet 2011 et avant le 1er janvier 2012,
- 4/6 de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1er janvier 2011 et avant le 1er juillet 2011,
- 5/6 de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1er juillet 2010 et avant le 1er janvier 2011,
- la totalité de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1er janvier 2010 et avant le 1er juillet 2010.

Les options sont exerçables pendant dix ans avec une période de latence de quatre ans à compter de la date d'attribution

(26 janvier 2014).

Le nombre d'options restantes au 31 décembre 2016 est de 405 333.

(c) Plan de souscription de 400 000 options (24 février 2010)

En date du 24 février 2010, suite à la délégation conférée par l'Assemblée générale extraordinaire du 7 décembre 2009, et après accord du Conseil de surveillance du 23 février 2010, le Directoire de l'ex-Groupe



AgroGeneration a décidé d'émettre 400 000 stock-options dont les modalités d'exercice sont identiques au Plan de souscription de 483 000 options du 26 janvier 2010 (prix d'exercice de 1,79 €, condition de présence, période d'exercice de dix ans incluant une période de latence de quatre ans).

Le nombre d'options restantes au 31 décembre 2016 est de 400 000.

(d) Plan de souscription de 850 000 options (9 décembre 2011)

En date du 9 décembre 2011, suite à la délégation conférée par l'Assemblée générale extraordinaire du 7 juin 2011, et après accord du Conseil de surveillance du 12 juillet 2011, le Directoire de l'ex-Groupe AgroGeneration a décidé d'émettre 850 000 stock-options donnant droit chacune à une action et dont les modalités d'exercice sont les suivantes :

- prix d'exercice de 1,95 €,
- conditions de présence :

Si le bénéficiaire compte plus de trois ans d'ancienneté au 9 décembre 2011, il doit justifier de sa qualité de salarié ou de mandataire du Groupe au 1er juillet 2014 et, s'il vient à cesser ses fonctions au sein de la société avant cette date, sauf dérogation accordée par le Directoire, il perdra :

- 1/6 de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1er janvier 2014 et avant le 1er juillet 2014,
- 2/6 de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1er juillet 2013 et avant le 1er janvier 2014,
- 3/6 de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1er janvier 2013 et avant le 1er juillet 2013,
- 4/6 de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1er juillet 2012 et avant le 1er janvier 2013,
- 5/6 de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1er janvier 2012 et avant le 1er juillet 2012,
- la totalité de ses options en cas de cessation de ses fonctions avant le 1er janvier 2012.

Si le bénéficiaire compte plus de trois ans d'ancienneté au 9 décembre 2011, il doit justifier de sa qualité de salarié ou de mandataire du Groupe au 1er juillet 2015 et, s'il vient à cesser ses fonctions au sein de la société avant cette date, sauf dérogation accordée par le Directoire, il perdra :

- 1/8 de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1er janvier 2015 et avant le 1er juillet 2015,
- 2/8 de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1er juillet 2014 et avant le 1er janvier 2015,
- 3/8 de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1er janvier 2014 et avant le 1er juillet 2014,
- 4/8 de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1er juillet 2013 et avant le 1er janvier 2014,
- 5/8 de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1er janvier 2013 et avant le 1er juillet 2013,
- 6/8 de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1er juillet 2012 et avant le 1er janvier 2013,
- 7/8 de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1er janvier 2012 et avant le 1er juillet 2012,
- la totalité de ses options en cas de cessation de ses fonctions avant le 1er janvier 2012.

Enfin, si le bénéficiaire compte moins d'un an d'ancienneté au 9 décembre 2011, il doit justifier de sa qualité de salarié ou de mandataire du Groupe au 1er juillet 2015 et, s'il vient à cesser ses fonctions au sein de la société avant cette date, sauf dérogation accordée par le Directoire, il perdra :

- la moitié de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1er juillet 2013 et avant le 1er juillet 2015,
- la totalité de ses options en cas de cessation de ses fonctions avant le 1er juillet 2013.
- La période d'exercice de dix ans comprend une période de latence de quatre ans.

Le nombre d'options restantes au 31 décembre 2016 est de 462 500.



(e) Synthèse du plan de souscription de stock-options

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Nombre de stock-options au début de la période	1 317 833	1 317 833
Nombre de stock-options correspondant à la variation du périmètre		
Nombre de stock-options attribuées pendant la période		
Nombre de stock-options remplacées pendant la période		
Nombre de stock-options perdues pendant la période		
Nombre de stock-options converties pendant la période		
Nombre de stock-options à la fin de la période	1 317 833	1 317 833

(f) Modèle de valorisation

Les principales hypothèses de calcul retenues lors de l'émission de chaque plan de stock-options sont les suivantes :

<u>Plans</u>	<u>Risk-free rate</u>	<u>Turnover</u>	<u>Volatility</u>	<u>Valuation model</u>
2009 and 2010	2.80%	0%	50%	Binomiale
December 9, 2011	2.85%	7.50%	31%	Black & Scholes

La volatilité attendue pour les plans 2009 et 2010 a été déterminée à partir de la volatilité historique d'un groupe de sociétés comparables pour une période comparable à celle de la période d'acquisition des droits.

La volatilité attendue pour le plan 2011 a été estimée sur la base de la volatilité historique de la société AgroGeneration.

27.3. Actions gratuites

En juillet 2016, le Conseil d'administration a approuvé l'attribution gratuite de 295 000 actions existantes ou nouvelles à certains salariés du Groupe. L'attribution gratuite deviendra définitive le 5 juillet 2017, à condition que le bénéficiaire n'ait pas quitté le Groupe d'ici là. Les salariés doivent détenir l'action pendant l'année suivant l'attribution gratuite.

En 2016, le Groupe a constaté 49 k€ de charges au titre de l'attribution d'actions.

28. Engagements

28.1. Engagements financiers

Les engagements du Groupe portant sur l'endettement et les instruments financiers sont évoqués dans la Note 17.



28.2. Engagements liés aux activités d'exploitation

Les actifs non courants acquis en vertu de contrats de location-financement sont comptabilisés en actif et en passif dans le bilan consolidé.

Au 31 décembre 2016, la dette de location-financement représentant la valeur actualisée de paiements de locations minimaux futurs dus au titre de contrats de location-financement portant sur les machines et les véhicules agricoles s'élève à 546 k€. Les actifs totaux acquis au titre de contrats de location-financement et comptabilisés dans les actifs consolidés s'élève à 0,7 M€ au 31 décembre 2016 (31 décembre 2015 : 4,2 millions d'€).

(en milliers d'euros)	<u>31 décembre 2016</u>	<u>31 décembre 2015</u>
Loyers futurs		
À moins d'1 an	418	1 043
De 1 à 5 ans	268	670
Au-delà de 5 ans	-	-
Total des loyers futurs minimums	686	1 713
Moins frais financiers	(140)	(355)
Valeur actuelle des loyers futurs minimums	546	1 358

Obligations découlant de contrats de location simple

Le Groupe loue des terrains, des bureaux, des équipements de fabrication et d'entrepôt, des véhicules et d'autres équipements au titre de différents contrats de location simple.

Les montants présentés dans le tableau suivant correspondent aux paiements minimaux futurs qui devront être effectués conformément aux conditions prévues dans ces contrats :

(en milliers d'euros)	<u>31 décembre 2016</u>	<u>31 décembre 2015</u>
À moins d'1 an	7 389	5 229
De 1 à 5 ans	20 598	12 722
Au-delà de 5 ans	17 931	12 301
Total	45 918	30 252

Les engagements du Groupe se composent principalement des loyers des terres agricoles prises à bail (2016 : 110 380 ha pour une durée résiduelle moyenne de 7 ans, 2015 : 115 360 ha pour une durée résiduelle moyenne de 6,5 ans).

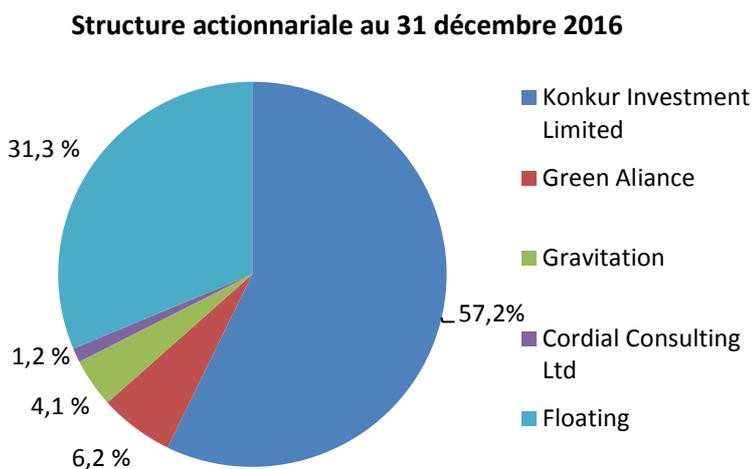


29. Parties liées

29.1. Actionnariat et gouvernance

(a) Actionnariat

Au 31 décembre 2016, l'actionnariat se répartit comme suit :



Konkur : société holding d'investissement contrôlée par le fonds SigmaBleyzer, société tête de Groupe.

Green Alliance : société holding de Charles Beigbeder et Alain Mallart.

Gravitation : société holding de Charles Beigbeder.

Ni la société-mère ultime ni les sociétés-mères immédiates ne produisent d'états financiers consolidés à la disposition du public.

(b) Gouvernance

Le 11 octobre 2013, la société a modifié sa gouvernance, passant d'un Directoire et d'un Conseil de surveillance à un Conseil d'administration composé de onze membres.

La société a aussi créé un Comité d'audit et un Comité de rémunération, qui se réunissent régulièrement et comprennent certains membres du Conseil d'administration, comme indiqué ci-dessous.

Suite à la restructuration de la dette, et compte tenu de la nouvelle structure d'actionnariat après l'émission des OSRANE, le Groupe a changé sa gouvernance en avril 2015 : 4 des 5 administrateurs représentant les actionnaires historiques ont quitté le Conseil. Le Conseil d'administration est à présent composé de 7 membres et présidé par Michael Bleyzer (Président) et Pierre Danon (Vice-président).

Conseil d'administration

- Président : Michael Bleyzer
- Vice-président : Pierre Danon

Autres membres :

- Lev Bleyzer (SigmaBleyzer) * / **
- Valeriy Ivanovich Dema (SigmaBleyzer)
- Neal Warren Sigda (SigmaBleyzer) * / **
- John Shmorhun (CEO AgroGeneration)
- Guillaume James (Gravitation)*

* membre du Comité de rémunération

* membre du Comité d'audit



Rémunération des membres du Conseil d'administration

L'assemblée générale des actionnaires d'AgroGeneration n'a attribué ni jetons de présence ni aucune autre forme de rémunération aux membres du Conseil d'administration au cours de cette période. En conséquence, les avantages à publier concernent seulement le Directeur général du Groupe. La rémunération de John Shmorhun, DG d'AgroGeneration, est mentionnée à la Note 29.2 *Transactions avec des parties liées*.

29.2. Transactions avec des parties liées

Les opérations importantes entreprises au cours de la période et les soldes restants au 31 décembre 2016 avec des parties ayant une influence significative sur le Groupe sont les suivants :

KEUR	31 décembre 2016		2016		31 décembre 2015		2015	
	ACTIF	PASSIF	PRODUITS	CHARGES	ACTIF	PASSIF	PRODUITS	CHARGES
Groupe SigmaBleyzer : diverses entités sous contrôle commun								
Frais de gestion	-	(115)	-	(233)	-	(75)	-	(348)
Intérêts sur les obligations (Konkur)	-	-	-	-	-	(33)	-	(575)
Services stratégiques	45	(102)	-	(289)	-	-	-	(84)
Location de locaux	-	-	-	(1)	-	(1)	-	(5)
Paiement de frais juridiques et fiscaux	34	-	-	-	-	-	-	-
Paiements à l'avance	324	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts	-	(1099)	-	-	-	(994)	-	-
Intérêts sur emprunts	-	(132)	-	(120)	-	-	-	-
Gravitation SAS : actionnaire								
Refacturation de loyers	-	-	-	-	1	-	10	-
Services stratégiques	-	-	-	-	-	-	-	(29)
Safari Arms : contrôlée par un membre du Conseil d'administration								
Services de sécurité	-	(625)	-	(1015)	-	(603)	-	(2 081)
Matières premières et autres	-	-	-	-	-	-	-	(17)
John Smorhun : membre de direction								
Services stratégiques	-	-	-	(381)	-	(47)	-	(437)
Cordial Consulting : contrôlée par un membre du Conseil d'administration								
Services stratégiques*	-	(24)	-	(91)	-	(23)	-	(96)
TOTAL	403	(2 097)	-	(2 130)	1	(1 776)	10	(3 672)

(*) Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, Cordial Consulting a fourni des services au titre de l'émission d'OSRANE pour un montant de 183 k€.



30. Honoraires des commissaires aux comptes

(en milliers d'euros)	<u>31 décembre 2016</u>	<u>31 décembre 2015</u>
Certification		
Réseau EY	229	334
Finexsi Audit	45	55
Autres services		
Réseau EY	170	133
Finexsi Audit	12	60
Total honoraires	456	582



31. Liste des sociétés consolidées

Toutes les sociétés sont pleinement consolidées.

#	Nom	Nom pour consolidation	Siège social	Activité	31 décembre 2016	31 décembre 2015
					% d'intérêt	% d'intérêt
1	AgroGeneration	AgroGeneration	Paris (France)	Siège social	Entité consolidante	Entité consolidante
2	Marrimore Holdings Ltd	Marrimore	Nicosie (Chypre)	Société holding	100%	100%
3	Haberly Properties Ltd (2)	Haberly	Nicosie (Chypre)	Société holding	100%	100%
4	Harmelia Investments Limited	Harmelia	Nicosie (Chypre)	Société holding	100%	100%
5	Zeanovi Limited	Zeanovi	Nicosie (Chypre)	Société holding	100%	100%
6	Wellaxo Investments Limited	Wellaxo	Nicosie (Chypre)	Société holding	100%	100%
7	Azent Limited Company	Azent	Nicosie (Chypre)	Société holding	100%	100%
8	Zito Investments Limited (2)	Zito	Nicosie (Chypre)	Société holding	100%	100%
9	UCD Ukraine	UCD UA	Kiev (Ukraine)	Entreprise de services	100%	100%
10	LLC AgroGeneration Ukraine (3)	ANN	Kiev (Ukraine)	Entreprise de services	100%	100%
11	Agrofuel Ukraine	Agrofuel	Kiev (Ukraine)	Société commerciale	100%	100%
12	AFT-Agro	AFT	Kiev (Ukraine)	Entreprise de services	100%	100%
13	Agroziom	AGZ	Soumy (Ukraine)	Société agricole	100%	100%
14	Vinal Agro	VKD	Lviv (Ukraine)	Société agricole	100%	100%
15	Knyazhi Lany (VKL)	VZL	Lviv (Ukraine)	Société agricole	100%	100%
16	Zborivski Lany (VZB)	VZL	Ternopol (Ukraine)	Société agricole	100%	100%
17	Agrodruztvo Jevisovice Ukraine	AJU	Ternopol (Ukraine)	Société agricole	100%	100%
18	Lishchynske	VLY	Jytomyr (Ukraine)	Société agricole	100%	100%
19	Agro Fund Terestchenko	AFT	Jytomyr (Ukraine)	Société agricole	100%	100%
20	APK Novy Stil LLC	NST	Kharkiv (Ukraine)	Entreprise de services	100%	100%
21	APK Donets LLC	DON	Kharkiv (Ukraine)	Société agricole	100%	100%
22	Burlukskoje PC	BUR	Kharkiv (Ukraine)	Société agricole	100%	100%
23	Zachepilovskoje LLC	ZACH	Kharkiv (Ukraine)	Société agricole	100%	100%
24	AF Barvenkovskaya LLC	BAR	Kharkiv (Ukraine)	Société agricole	100%	100%
25	APK Ukraina Nova LLC	APK	Kharkiv (Ukraine)	Entreprise de services	100%	100%
26	AF Podoljevskaja LLC	POD	Kharkiv (Ukraine)	Société agricole	100%	100%
27	FG Podoljevskaja	POD	Kharkiv (Ukraine)	Entreprise de services	100%	100%
28	AF Ukraina Nova LLC	UNA	Kharkiv (Ukraine)	Société agricole	100%	100%
29	Lan LLC	LAN	Kharkiv (Ukraine)	Société agricole	100%	100%
30	Vybor LLC	VYB	Kharkiv (Ukraine)	Société agricole	100%	100%
31	Harmelia Trading LLC	HAR	Kharkiv (Ukraine)	Société commerciale	100%	100%
32	Agro Dom Plus	AgroDom	Kharkiv (Ukraine)	Entreprise de services	100%	100%
33	Register LLC	Registre	Kharkiv (Ukraine)	Entreprise de services	100%	100%
34	Tornado Agro-holding PC (1)	Tornado	Kharkiv (Ukraine)	Entreprise de services	100%	0%

(1) Agroholding Tornado PC a été acquise par le Groupe le 1er juin 2016.

(2) Du fait de la restructuration du Groupe entamée en janvier 2017, Zito Investments Limited et Haberly Properties ont respectivement fusionné avec Harmelia Investments Limited et Marrimore Holdings Ltd et cessé d'exister en tant que personnes morales distinctes.

(3) En septembre 2016, Agro NovaNyva LLC a pris pour nouvelle dénomination sociale AgroGeneration Ukraine LLC.